

Mémoire de 2^{ème} année de Master

Master Agrosience Environnement Territoire Paysage et Forêt

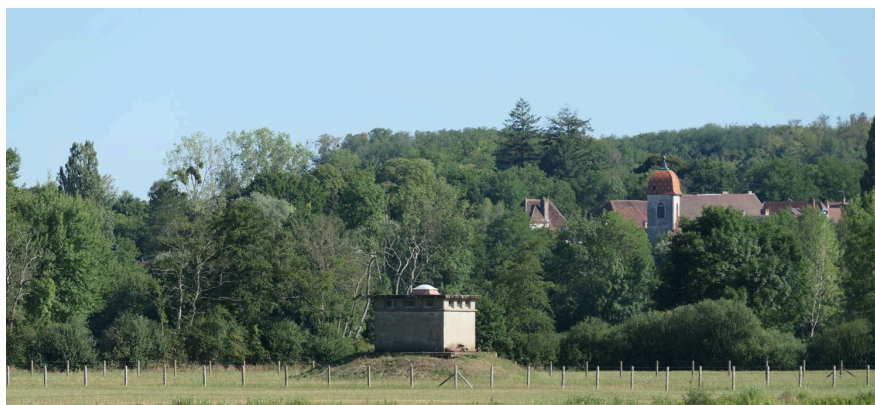
Mention Agroécologie

Option Acteurs et Alternatives dans les transitions sur les territoires (ALTER)

**Les coopérations entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation pour la
protection des captages en Bourgogne Franche-Comté et le rôle du
réseau CapTer**

Estelle Malvezin

Stage réalisé du 23 février au 31 juillet 2026



Enseignante référente : Elsa Martin

Enseignante-Chercheuse

Institut Agro Dijon

Tuteur de stage : Antoine Lagneau

Chargé de mission Eau-Alimentation-Transition
socio écologique et animateur du réseau CapTer

Alterre Bourgogne Franche-Comté

Nombre de pages : 63

Année de soutenance : 2026

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier l'association Alterre BFC pour m'avoir acceptée en stage et m'avoir permis de découvrir le domaine de l'eau au sein du réseau CapTer.

Je voudrais également remercier mon maître de stage, Antoine Lagneau, pour sa confiance tout au long de mon stage et ses précieux conseils.

Merci à toute l'équipe d'Alterre, pour leur accueil et leur gentillesse.

Merci également à mon encadrante de stage, Elsa Martin, pour son accompagnement et ses conseils sur la rédaction de ce mémoire.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont répondu à mon enquête ou à mes questions pour leur disponibilité et leur bienveillance. Ces échanges ont été très enrichissants et sont à la base de la rédaction de ce mémoire.

Résumé

Ce mémoire étudie les coopérations entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation en Bourgogne-Franche-Comté et leur rôle dans la protection de la qualité de l'eau sur les captages. L'objectif est d'identifier les formes de coopération existantes, leurs freins et leurs leviers, ainsi que d'interroger le rôle du réseau régional CapTer dans leur développement. L'étude repose sur une approche qualitative, à partir de 12 entretiens semi-directifs. Ainsi, les coopérations entre acteurs existent, mais restent variables selon les territoires. Elles sont facilitées par l'interconnaissance, l'animation territoriale et le portage politique. Les projets communs et la création d'espaces d'échange favorisent également leur développement. À l'inverse, plusieurs problématiques sont identifiées, comme le cloisonnement institutionnel, le manque de temps et de moyens, les différences d'échelles et de temporalités, mais aussi les divergences de priorités entre les acteurs. La mobilisation de certains acteurs, notamment économiques et agricoles, reste également difficile. Les animateurs jouent ainsi un rôle central dans la mise en relation et la construction des coopérations. Le réseau CapTer apparaît comme un dispositif pouvant favoriser l'interconnaissance et les échanges sur la région. Cependant, sa redynamisation étant récente, son impact concret sur les coopérations reste encore difficile à mesurer. Enfin, le rapprochement eau / alimentation nécessite de dépasser les logiques sectorielles pour construire des actions communes entre acteurs, où CapTer peut jouer ce rôle d'intermédiaire entre monde de l'eau et monde de l'alimentation.

Mots clés : protection des captages, alimentation, agriculture, coopération entre acteurs, projet alimentaire territorial, réseau CapTer, Bourgogne-Franche-Comté.

Abstract

This thesis examines collaboration among water and food sector stakeholders in Bourgogne-Franche-Comté and their role in protecting water quality at water intake sites. The objective is to identify existing forms of collaboration, their barriers and drivers, and to explore the role of the regional CapTer network in their development. The study employs a qualitative approach based on 12 semi-structured interviews. The findings indicate that collaboration among stakeholders does exist but varies by region. It is facilitated by mutual familiarity, regional coordination, and political support. Joint projects and the creation of forums for exchange also promote its development. However, several challenges have been identified, such as institutional silos, a lack of time and resources, differences in scale and timeframes, as well as divergent priorities among stakeholders. Engaging certain stakeholders—particularly those in the economic and agricultural sectors—also remains difficult. Facilitators thus play a central role in connecting stakeholders and building partnerships. The CapTer network appears to be a mechanism that can foster mutual understanding and exchanges within the region. However, since its revitalization is recent, its concrete impact on cooperation remains difficult to measure. Finally, the integration of water and food issues requires moving beyond sectoral approaches to build joint actions among stakeholders, where CapTer can serve as an intermediary between the water and food sectors.

Keywords : protection of water sources, food supply, agriculture, cooperation between stakeholders, regional food initiative, CapTer network, Bourgogne-Franche-Comté.

Table des figures

Figure 1 : Captages et leurs périmètres de protection (Agences de l'eau, 2019)

Figure 2 : Acteurs d'un Projet alimentaire territorial (Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, 2022)

Figure 3 : Les PAT en BFC (DRAAF, 2025)

Figure 4 : Bassins hydrographiques en BFC (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024)

Figure 5 : Captages prioritaires en BFC (DREAL BFC, 2024)

Figure 6 : Freins aux coopérations des acteurs de l'eau / alimentation en BFC

Figure 7 : Leviers aux coopérations des acteurs de l'eau / alimentation en BFC

Liste des tableaux

Tableau 1 : Entretiens réalisés par ordre chronologique

Tableau 2 : Les partenaires privilégiés des acteurs de l'eau et de l'alimentation en BFC

Liste des acronymes

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AB / bio : Agriculture Biologique
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP : Alimentation en Eau Potable
ARS : Agence Régionale de Santé
ASCOMADE : Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement
BFC : Bourgogne-Franche-Comté
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CapTer : Captages et Approches Territoriales
CC : Circuit Court
CLS : Contrats Locaux de Santé
COTECH : Comité des partenaires CapTer
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CUCM : Communauté Urbaine Creusot Montceau
DCE : Directive-Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
EPCI FP : Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
GRAINE : Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement
GT : Groupe de travail
INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
LB : Loire-Bretagne
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MACMAE : Mission d'Assistance et de Conseil à la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales
OFB : Office Français de la Biodiversité
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Projet alimentaire territorial
RMC : Rhône-Méditerranée-Corse
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAT : Système Agri-alimentaire Territorial
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SN : Seine-Normandie
TERADI : Territoires d'Échanges et de Ressources en Alimentation Durable et Inspirante
URCPIE : Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
YN : Yonne Nièvre

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE ET ÉTAT DE L'ART	3
1. La dégradation de la qualité de l'eau et les enjeux autour des captages	3
1.1. Protection des captages d'eau potable	3
1.2. Limites des politiques de protection des captages et de l'approche sectorielle	5
2. L'émergence des liens entre enjeux de l'eau et de l'alimentation	7
2.1. Politiques alimentaires territoriales, agriculture et eau	7
2.2. L'eau comme enjeu émergent des politiques alimentaires territoriales	9
3. Coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation	11
3.1. Coopérations et action collective des acteurs	11
3.2. Les conditions de l'action collective autour de la protection des captages	12
3.3. L'animation territoriale et l'importance des réseaux	13
4. Spécificités de la région Bourgogne Franche-Comté	14
4.1. Les enjeux de qualité de l'eau potable en BFC	14
4.2. Les réseaux d'acteurs en Bourgogne Franche-Comté	15
II. MATERIEL ET METHODES	17
1. Problématisation	17
2. Recensement des acteurs de l'eau et bibliographie	17
3. Questionnaire exploratoire	17
4. COTECH et groupes de travail CapTer	18
5. Entretiens semi directifs	18
5.1. L'échantillon	18
6. Limites de l'étude	20
III. RÉSULTATS ET DISCUSSION	21
1. Etat des lieux des coopérations eau / alimentation en Bourgogne Franche-Comté	21
1.1. Des enjeux diversifiés pour les acteurs des territoires	21
1.2. Etat des lieux des coopérations entre acteurs dans ces territoires	22
1.3. Les partenaires privilégiés des acteurs de l'eau et de l'alimentation	23
2. Freins aux coopérations	26
2.1. Manque d'interconnaissance	26
2.2. L'eau est un sujet complexe, l'alimentation aussi	27
2.3. Complexité de l'animation	27
2.4. Manque de moyens humains et financiers	28
2.5. Des changements visibles sur le temps long	28
2.6. Manque de vision globale et systémique	29
2.7. Échelles d'action différentes entre eau et alimentation	29
2.8. Des priorités diverses mais qui tendent vers un objectif commun	29
2.9. Cloisonnement institutionnel	30
2.10. Des acteurs difficiles à mobiliser	30
3. Leviers aux coopérations	32
3.1. Portage politique des projets	32
3.2. Travail au sein d'une même structure	32
3.3. Concertation locale et espace d'échange	33

3.4. Projets ou dispositifs qui font le lien	33
3.5. Financements	34
3.6. Accorder du temps de travail dédié aux coopérations	34
3.7. Acteurs clés au développement de coopérations	34
4. Perspectives d'évolution pour les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation en BFC	36
4.1. Comment renforcer les coopérations selon les acteurs ?	36
4.2. Evolution des coopérations dans les prochaines années	36
5. Perception du réseau Capter	37
5.1. Connaissance du réseau CapTer et de son rôle	37
5.2. Perception du réseau et de sa redynamisation	38
5.3. Implication dans le réseau	38
6. Perspectives pour le réseau Capter	42
6.1. Comment redynamiser le réseau CapTer?	42
6.2. Des acteurs à impliquer ?	44
6.3. Rapprochement inter-réseaux	45
6.4. Inspiration d'autres réseaux	46
CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	57

INTRODUCTION

Selon le Code de l'environnement, l'eau "fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général" (République française, 2022). C'est une ressource commune à tous et toutes, avec des usages multiples : ressource d'eau potable, ressource énergétique, touristique, support de biodiversité, etc. La politique de l'eau en France est encadrée par la **directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)** publiée en 2000. Ce texte définit la notion de "**bon état des eaux**", soit une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains, vers lequel doivent tendre les États membres, dont la France. L'objectif de la DCE est avant tout l'atteinte du bon état des masses d'eau à horizon 2027 (Ministères transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement, 2020).

Présente sur trois bassins hydrographiques distincts, la **Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC)** possède un réseau hydrographique dense de 48 600 km de cours d'eau, sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour 52 % du territoire régional, Seine-Normandie (SN) pour 27 % et Loire-Bretagne (LB) pour 21 %. Cependant, malgré sa richesse en eau, le territoire connaît des **enjeux de qualité**, puisque c'est la deuxième région la plus concernée par les captages prioritaires, classés principalement en raison des pollutions diffuses, principalement des pesticides et nitrates (DREAL Bourgogne Franche-Comté, 2024). La préservation de la qualité de l'eau sur les captages fait donc partie des priorités sur la région BFC et mobilise les acteurs de l'eau.

Ce mémoire s'appuie sur le stage qui s'inscrit au sein du **réseau CapTer** (Captages et Approches Territoriales) animé par **Alterre Bourgogne Franche-Comté**. Alterre BFC est une association loi 1901, qui porte 4 objectifs en tant qu'agence pour l'environnement et le développement soutenable : améliorer la connaissance, construire une culture commune, favoriser la mise en pratique du développement durable, et repérer les enjeux de demain dans de nombreux domaines comme l'adaptation au changement climatique, l'alimentation, l'écologie, l'eau, la mobilité durable et inclusive, la santé environnement.

Le **réseau CapTer** a été créé en 2012 pour permettre aux collectivités de partager leurs expériences en matière de protection des captages. L'objectif est de créer du lien entre les collectivités, les services de l'Etat, les associations et partenaires pour favoriser l'émergence des projets de territoire intégrant la ressource en eau. La mise en lien des acteurs de l'eau en BFC, la sensibilisation des acteurs à la protection des captages via une approche territoriale et la diffusion de ressources et expériences sont les actions portées par le réseau CapTer (Alterre BFC, 2026). Le réseau est financé par les Agences de l'eau RMC, SN, LB, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la région BFC.

Aujourd'hui, l'objectif est de **redynamiser le réseau CapTer**, de créer à nouveau du lien entre les partenaires au sein du réseau et les acteurs de l'eau en BFC. La réflexion du réseau porte également sur la partie alimentation et s'intéresse particulièrement aux PAT (Projets alimentaires territoriaux) pour intégrer des démarches de préservation de la qualité de l'eau. En effet, les acteurs de l'alimentation ont aussi un rôle à jouer dans la protection de la ressource, puisqu'ils constituent toute une partie du système alimentaire territorial. De même, la région BFC, les agences de l'eau et les acteurs locaux s'intéressent de plus en plus au sujet de l'eau et de l'alimentation et à la prise en compte des différents enjeux. Les acteurs de l'eau et de l'alimentation sont donc amenés à coopérer sur la région dans le but de protéger la qualité de l'eau sur les captages.

On peut donc se demander :

Comment les acteurs de l'eau et de l'alimentation coopèrent-ils pour protéger la qualité de l'eau des captages en Bourgogne Franche-Comté, et dans quelle mesure la redynamisation du réseau CapTer contribue-t-elle à renforcer ces coopérations ?

Ce mémoire a pour objectif de dresser un état des lieux des freins et leviers aux coopérations entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation sur la région BFC, et de comprendre le rôle du réseau CapTer dans ces coopérations afin de proposer des perspectives d'accompagnement et d'animation du réseau. Il s'appuie sur une méthode d'enquête qualitative et l'observation des réunions animées par CapTer.

Nous verrons dans un premier temps le contexte dans lequel s'inscrit ce mémoire, puis un état de l'art des particularités régionales associées à la ressource en eau, ainsi que le rôle des politiques publiques et des acteurs de l'alimentation dans la protection des captages en BFC. Ce contexte permettra de dégager la problématique et la démarche utilisée pour ce travail. Enfin, l'analyse et la discussion des résultats obtenus quant aux freins et leviers aux coopérations et au rôle que joue le réseau CapTer sera présentée. Cet état des lieux des coopérations permettra également de proposer des perspectives d'animation et d'accompagnement des acteurs de l'eau et de l'alimentation dans leurs démarches de préservation de la ressource en eau, pour le réseau CapTer.

I. CONTEXTE ET ÉTAT DE L'ART

1. La dégradation de la qualité de l'eau et les enjeux autour des captages

1.1. Protection des captages d'eau potable

- **Les captages d'eau potable et leur vulnérabilité**

En France, **les captages d'eau potable** sont au nombre de 32 490 en 2025, et plus de 200 ferment tous les ans, dont une partie en raison des pesticides (7% à 11% environ) (Ministère de la santé, 2026). Ce sont des aménagements d'origine humaine, destinés au prélèvement et au stockage de l'eau provenant d'une même ressource, qu'elle soit superficielle ou souterraine et permettent l'alimentation en eau potable. Ce sont des ouvrages importants à protéger, pour garantir une bonne qualité de l'eau et préserver la ressource dans le temps (Agences de l'eau, 2019). Autour de chaque captage, doit être mis en place un périmètre destiné à le protéger contre toutes les pollutions ponctuelles et accidentelles : le périmètre de protection immédiat (PPI), le périmètre de protection rapprochée (PPR) et le périmètre de protection éloignée (PPE) (Figure 1). Ces périmètres contribuent "à améliorer de manière pérenne et significative la sécurité sanitaire des eaux distribuées au robinet des consommateurs" (ARS Grand Est, 2026).

Au niveau du bassin versant, l'aire d'alimentation de captage (AAC) est l'ensemble "des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement" (Agences de l'eau, 2019). Cette délimitation va permettre de mettre en place des zones de protection autour du captage et un plan d'action pour lutter contre les pollutions diffuses.

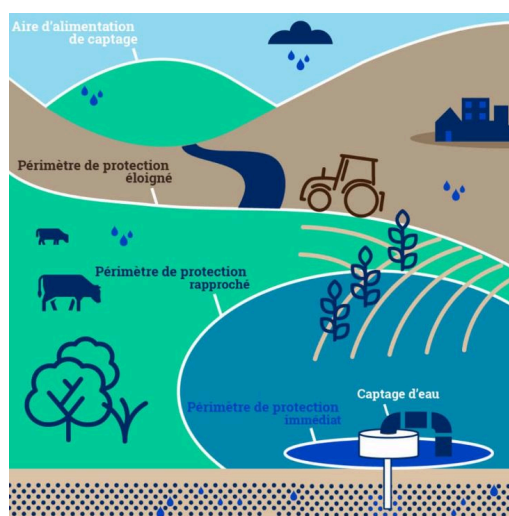


Figure 1 : Captages et leurs périmètres de protection (Agences de l'eau, 2019)

Alors que les périmètres de protection répondent principalement aux risques de pollutions ponctuelles et accidentelles, l'aire d'alimentation de captage permet d'appréhender les pollutions diffuses à une échelle plus large. Ainsi, les pollutions d'origine agricole nécessitent d'agir sur les activités et les pratiques présentes sur le territoire de l'AAC.

Les pollutions diffuses sont définies comme "une dégradation de la qualité des eaux causée par des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmise aux milieux aquatiques de façon indirecte" (Bonnet, 2008). Depuis les années 1960, "l'activité agricole est reconnue comme l'une des activités anthropiques à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux", ce qui est lié à l'utilisation par les agriculteurs de produits phytosanitaires et de fertilisants qui permettent de gagner en productivité et en sécurité (Leenhardt *et al.*, 2020).

La protection des captages ne peut donc pas uniquement reposer sur des mesures techniques ou réglementaires autour de l'ouvrage, il y a un besoin d'agir sur les activités qui contribuent à la dégradation de la ressource, notamment l'agriculture.

A la suite du Grenelle de l'Environnement, 1000 captages ont été désignés comme prioritaires en France, et doivent être protégés des pollutions des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires, puisque ce sont des captages avec des teneurs proches des seuils réglementaires ou qui ont un intérêt stratégique. L'objectif est de mettre en place des programmes d'action visant à reconquérir la qualité de leur eau (Ménard *et al.*, 2015).

- **Cadre réglementaire de l'eau**

Face à ces enjeux de protection de la ressource, des politiques publiques sont mises en place à l'échelle européenne et nationale. La **Directive cadre sur l'eau (DCE)** adoptée en 2000 fixe l'objectif d'atteinte du bon état (écologique, chimique et quantitatif) des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine en Europe, fixant la dernière échéance à 2027, ce qui devient alors une obligation de résultat pour l'Etat (figure 4). Le "bon état des eaux" caractérise une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains (Agences de l'eau, 2026). Au niveau français, la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)** de 2006 transcrit la DCE et impose la délimitation des aires d'alimentation de captages (AAC) dans les cas où il est nécessaire d'assurer une protection en termes de quantité et de qualité des eaux (Ecodécision, 2011).

Ces politiques publiques ont progressivement fait évoluer la protection de l'eau d'une logique principalement centrée sur le traitement des pollutions vers une logique de prévention.

- **Passage d'une logique curative à préventive**

Les politiques publiques ont évolué depuis les années 1970 en direction de la prévention des pollutions. La **solution curative** face aux pollutions de l'eau est souvent privilégiée localement car plus facile à mettre en œuvre rapidement, mais ce type d'action est remis en cause du fait de sa **non durabilité et des coûts importants** que cela engendre pour l'assainissement. En effet, le traitement curatif n'élimine pas toutes les molécules, ce qui remet en cause son efficacité sur le long terme, les normes actuelles de potabilité risquent d'être dépassées et le captage de devenir inutilisable, et enfin, "les pratiques responsables de la dégradation des eaux engendrent de plus des risques sanitaires" (Ecodécision, 2011).

Les acteurs institutionnels et la réglementation se tournent de plus en plus vers la **prévention des contaminations** des eaux par les substances chimiques d'origine agricole, avec une logique de résultat. Au niveau national, les politiques publiques cherchent à insuffler une dynamique de réduction de l'utilisation des produits polluants (pesticides et fertilisants) à travers différents plans et réglementations : Plan national Santé Environnement, Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, Grenelle de l'environnement 2007, Ecophyto 2018, plan Nitrates (Roussary, 2010). De plus, les agences de l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des actions préventives pour protéger les captages d'eau potable (Calla *et al.*, 2021).

La prévention suppose d'agir à l'échelle du territoire et implique donc une diversité d'acteurs, notamment les collectivités, les acteurs agricoles et les acteurs institutionnels.

- **Territorialisation des politiques publiques**

Les politiques de protection des captages sont territorialisées à travers le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** qui est un document de planification qui fixe pour 6 ans les priorités de gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, pour atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par la DCE (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2026). Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** fait aussi partie de cette territorialisation, c'est un outil de planification qui fixe les objectifs et les règles de gestion locale de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent, il met en œuvre le SDAGE au niveau local. Les SAGE sont la partie réglementaire de la politique territoriale de l'eau, et répondent aux problèmes locaux des différents acteurs (Brun, 2010).

Cette territorialisation implique donc une diversité d'acteurs intervenant à différentes échelles, et fait de la protection des captages un enjeu qui dépasse la réglementation nationale.

Les collectivités locales prennent de plus en plus de compétences en lien avec l'eau "du fait de la décentralisation et du renforcement de la coopération intercommunale" (Brun, 2010). Elles sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, mais également de la mise en place d'actions de prévention des pollutions diffuses (Sispea, 2024).

1.2. Limites des politiques de protection des captages et de l'approche sectorielle

- **Gouvernance multi-acteurs et multi-échelles**

La gestion de l'eau est un domaine complexe, qui fait intervenir de **nombreux acteurs dans sa gouvernance** : collectivités, agences de l'eau, services de l'Etat, acteurs agricoles, usagers, etc. Chaque acteur possède ses propres compétences, contraintes et objectifs, qui ne sont pas toujours en adéquation avec ceux des autres. De plus, les rôles dans la gestion de l'eau sont éclatés entre les acteurs : "des collectivités locales et leurs établissements publics ayant le quasi-monopole de la maîtrise d'ouvrage, des agences et comités jouant un rôle structurant dans la planification et l'élaboration des politiques de bassin et disposant de ressources d'expertise et financières significatives, un Etat définissant ou rappelant les grandes orientations en lien direct avec les normes communautaires, redevable vis-à-vis des institutions européennes, et en charge de la police administrative de l'eau" (Barone *et al.*, 2018).

Cette diversité d'acteurs fait que la gestion de l'eau est fragmentée et n'est pas suffisamment efficace, en restant trop **focalisée sur les usages** selon la Cour des comptes (2023) : "la politique de l'eau a consisté pour l'essentiel à organiser la répartition de l'eau entre ses différents usagers de sorte qu'ils en disposent lorsqu'ils en avaient besoin. Elle doit désormais devenir une politique de protection d'un bien commun essentiel".

La gouvernance de l'eau est aussi compliquée par les **différentes échelles** d'action des acteurs et donc des découpages territoriaux multiples : "l'inadéquation entre les circonscriptions administratives et la géographie des bassins et sous-bassins hydrographiques constitue une réalité incontournable, qui oblige l'État et les collectivités locales à mettre en place de nombreuses instances de coordination" (Cours des comptes, 2023). La gestion par bassin versant des agences de l'eau se superpose à la gestion des collectivités, qui possèdent un territoire plus restreint, et parfois présent sur plusieurs bassins hydrographiques. Pourtant, la coordination entre les différentes échelles et les différents acteurs est nécessaire pour pouvoir protéger la ressource en eau en qualité comme en quantité sur les territoires.

- **Cloisonnement institutionnel**

Le cloisonnement institutionnel fait également partie de la gestion de l'eau. Même au sein du gouvernement, les ministères ne partagent pas la même vision de cette gestion. En effet, "le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires privilégie l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive-cadre sur l'eau à l'échéance 2027", alors que le ministère de l'agriculture "entend pour sa part préserver les possibilités de prélèvement d'une agriculture confrontée à des épisodes de sécheresse plus fréquents et prolongés" (Cours des comptes, 2023).

Ce cloisonnement ne concerne cependant pas uniquement les acteurs de l'eau et de l'agriculture : il concerne plus largement les politiques agricoles et alimentaires, dont l'articulation avec les politiques de l'eau reste limitée. Ainsi, les difficultés de protection de la ressource ne sont pas seulement liées aux pratiques agricoles ou à l'efficacité de la réglementation, elles résident aussi dans la capacité à faire travailler ensemble des politiques, des institutions et des acteurs qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs.

- **Un portage politique variable**

Le portage politique est un élément important de la mise en place de mesures de protection de la qualité de l'eau, c'est pourquoi la sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau est importante. Les ressources humaines et financières disponibles dans les collectivités qui gèrent les captages jouent aussi un rôle dans cette prise en compte et peuvent faciliter les coopérations (Amblard et Loupsans, 2016).

- **Difficultés de changement des pratiques agricoles**

Le modèle productiviste est le principal responsable des pollutions retrouvées dans la ressource en eau, et même si les effets négatifs sur l'environnement sont démontrés depuis les années 1990, peu de changements sont visibles sur la qualité de l'eau (Laurent, 2012). En effet, l'agriculture est reconnue comme impactant la qualité de l'eau, notamment par le biais des pollutions diffuses. Les pratiques agroécologiques, dont la réduction des intrants chimiques, la diversification des cultures, le développement de l'agriculture biologique, la préservation des infrastructures agroécologiques, sont les plus favorables à la préservation de la qualité de l'eau (Meynard *et al.*, 2013).

La **dépendance au sentier** des agriculteurs freine l'adoption des pratiques agricoles plus vertueuses : "Malgré les possibilités de réduction des intrants démontrées par de nombreux travaux, notamment pour le blé tendre, les effets de verrouillage qui se sont dessinés sur la longue durée dans le système agri-alimentaire empêchent une transition d'envergure vers une agriculture moins dépendante des intrants de synthèse" (Lamine *et al.*, 2010). L'ajustement des pratiques agricoles, en lien avec les financements et outils proposés est plus souvent mis en avant que la transformation complète des systèmes de culture et donc des filières (Zakeossian *et al.*, 2017).

De plus, la **dépendance et le risque de perte économique** des agriculteurs est à prendre en compte. En fonction du système, les coûts associés aux changements de pratiques agricoles sont plus ou moins élevés et les cours des prix des produits agricoles influent sur ces changements. "Dans les zones où les systèmes intensifs de grandes cultures dominant, la réduction de l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires peut représenter un coût important pour les agriculteurs" (Amblard et Loupsans, 2016). L'agriculteur se situe alors entre la logique économique de production et les objectifs environnementaux "portés à la fois par la PAC et par le code de l'environnement se traduisant par un cortège législatif et réglementaire imposant et relativement inefficace" (Bénézit *et*

al., 2014). Ces contradictions entraînent alors une **faible acceptabilité des démarches de protection** de la ressource en eau par les exploitants, qui peut aussi jouer sur leur mobilisation, et va dépendre “de leur niveau d’appropriation de la question de la maîtrise des pollutions diffuses d’origine agricole et de la légitimité qu’ils accordent aux démarches de protection” (Amblard et Loupsans, 2016).

Ces difficultés montrent les limites d’une approche qui fait reposer la protection de la ressource uniquement sur les agriculteurs et sur leurs pratiques. Les changements agricoles dépendent en effet plus largement des filières, des politiques publiques et des relations entre acteurs du territoire.

- **Limites de l’action réglementaire**

Malgré des objectifs d’atteinte de la bonne qualité de l’eau, la réglementation portée sur les captages s’avère en partie inefficace. En effet, les **résultats des politiques de protection des captages sont limités** : “Les résultats décevants constatés sur les nitrates comme sur les pollutions par les produits phytosanitaires trouvent en grande partie leur origine dans une insuffisante volonté de l’État, aux niveaux communautaire et national, de remettre en cause des pratiques agricoles durablement marquées par l’encouragement au productivisme et le choix d’une agriculture intensive” (Cours des comptes, 2023). Ainsi, la LEMA aurait “réduit très sensiblement la liberté d’action des collectivités locales et des acteurs locaux” au profit de prescriptions agroenvironnementales (Bosc et Doussan, 2009), qui ne sont pas toujours efficaces.” (Calla *et al.*, 2021). De plus, le manque de transformation systémique de l’agriculture, en prenant aussi en compte les dimensions sociales, économiques et politiques fait que ces politiques n’ont pas été efficaces dans la protection de la qualité de l’eau (Calla *et al.*, 2021).

Ces différentes limites liées à la protection de la qualité de l’eau sur les captages ont induit la nécessité de prendre de plus en plus en compte l’eau dans les politiques agricoles et alimentaires territoriales.

2. L’émergence des liens entre enjeux de l’eau et de l’alimentation

2.1. Politiques alimentaires territoriales, agriculture et eau

- **Cloisonnement historique des politiques**

En France, les politiques agricoles sont concentrées sur des objectifs de “compétitivité et de productivité (Arrignon et Bosc, 2017)”, tandis que les politiques alimentaires “se focalisent principalement sur les aspects nutritionnels de notre alimentation (Lang *et al.*, 2009 ; Poulain, 2009 ; Neff *et al.*, 2015 ; Romeyer, 2015)” (Pahun, 2020). Cette dissociation est historique, héritée de la modernisation agricole, qui a initié la spécialisation et la dissociation de la production agricole et l’alimentation. En effet, elle résulte d’une distanciation “géographique, avec l’allongement des distances d’approvisionnement des marchés ; économique, avec la multiplication des intermédiaires dans les filières ; cognitive, avec la spécialisation des connaissances et l’accès des mangeurs à des informations de plus en plus complexes” et sociale, puisque le système agro industriel éloigne les producteurs des consommateurs (Bricas *et al.*, 2013). Malgré leurs interrelations, l’agriculture et l’alimentation sont donc déconnectées au sein des politiques nationales, ainsi qu’au sein de la recherche scientifique (Lamine et Chiffolleau, 2012). Pourtant, face aux enjeux actuels liés au changement climatique, à la biodiversité, à la préservation de l’environnement, à la santé, la recherche alerte sur ce manque de prise en compte des interrelations entre les deux domaines.

Les politiques de l’eau, agricoles et alimentaires sont donc historiquement séparées les unes des autres. Malgré les interdépendances de ces secteurs, les politiques publiques ne facilitent pas les synergies entre les acteurs locaux.

- **Relocalisation de l'alimentation et préservation de la ressource en eau**

Avec l'industrialisation croissante de l'alimentation et la distance mise en place par le système agro industriel, les mangeurs cherchent à reprendre le contrôle sur leur alimentation et à "chercher de nouvelles proximités : circuits courts de commercialisation, agriculture urbaine, commerce équitable, produits de terroir, gouvernance locale des systèmes alimentaires" (Bricas *et al.*, 2013). Ainsi, la recherche d'une alimentation plus locale et de qualité prend de l'ampleur ces dernières années, en parallèle de la prise de conscience croissante des enjeux environnementaux et climatiques (Issaka, 2022).

Les politiques publiques commencent à se saisir de la question, dans le but de reconnecter la production au territoire. Depuis 2018, la loi EGAlim fixe des objectifs à la **restauration collective** publique et privée pour permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable. Cette loi impose 50 % de produits durables et de qualité et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective. Ces objectifs viennent soutenir l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), comme le label rouge ou l'appellation d'origine (AOC/AOP) par exemple (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024). Cependant, la notion de proximité n'est pas prise en compte dans cette loi.

La structuration de filières favorables à la préservation de la qualité de l'eau est aussi un levier de la protection de la ressource (filieres à bas niveau d'intrants, agriculture biologique). Les collectivités et les agences de l'eau se mobilisent pour développer ces modes de production. En effet, les collectivités peuvent par exemple "soutenir les projets d'équipements de transformation et de stockage au travers de la mise à disposition de bâtiments ou d'aides à l'investissement" et soutenir les projets de vente directe (Amblard et Loupsans, 2016). Les agences de l'eau prévoient dans leurs programmes d'intervention des aides aux filières, comme l'agence de l'eau SN qui prévoit des financements pour pérenniser et développer les filières à bas niveaux d'intrants (Agence de l'eau Seine Normandie, 2025).

Cette relocalisation montre que l'alimentation peut constituer un levier indirect de protection de la ressource, en agissant non seulement sur les pratiques agricoles mais aussi sur les débouchés et la structuration des filières.

- **Le Système agri-alimentaire territorial (SAT)**

La notion de **système agri-alimentaire territorial (SAT)** cherche à reconnecter agriculture et alimentation et leurs interdépendances. C'est un "système sociotechnique que l'on peut définir comme englobant les agriculteurs, le conseil, la recherche, les acteurs de l'amont et de l'aval des filières, les politiques publiques et les instances de régulation (réglementation des phytosanitaires, des pollutions, des semences et de la qualité des produits notamment), les consommateurs et la société civile" (Lamine, 2012). Ce contexte de reconnexion entre agriculture et alimentation pousse alors "l'émergence de projets territoriaux autour des questions agricoles et alimentaires (circuits courts, approvisionnement en bio et local de la restauration collective, etc.)" (Bricas *et al.*, 2013). La mise en place d'une démarche plus globale de changement, au niveau du système alimentaire, permet aussi "de sortir d'un focus mis sur les agriculteurs et leurs pratiques pour prendre en compte que ces dernières résultent d'un système (financier, formation, dépendance, etc.)" (Liège, 2021).

Le SAT englobe également l'aspect environnemental dont la protection de la qualité de l'eau fait partie, ce qui rend cette notion intéressante pour créer des liens entre eau et alimentation. Cette approche permet ainsi de dépasser une action centrée uniquement sur les pratiques agricoles et d'interroger les relations entre les différents acteurs du système alimentaire, ainsi que les possibilités d'articuler les enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux.

2.2. L'eau comme enjeu émergent des politiques alimentaires territoriales

● **L'eau dans les politiques publiques alimentaires**

La prise en compte de l'environnement dans les politiques agricoles et alimentaires se met en place en France depuis 2007, et notamment sur le sujet de la préservation de la ressource en eau. En 2011, la création du Programme National de l'Alimentation (PNA) "traduit l'inscription de l'alimentation dans les politiques publiques, en affirmant une approche systémique de l'alimentation". Ce programme porte des objectifs nationaux et territoriaux, ce qui institutionnalise le rôle des acteurs territoriaux dans la mise en œuvre des politiques publiques alimentaires (Santini, 2025). L'Etat et ses ministères s'intéressent également aux trajectoires reliant eau et agriculture sur les territoires avec un rapport intitulé "Changement climatique, eau, agriculture : quelles trajectoires d'ici 2050 ?" (CGAAER, 2025). L'objectif était de mettre en avant des initiatives locales qui portent sur ces sujets.

En BFC, la feuille de route sur l'eau 2026-2030 élaborée par les acteurs de la région comprend certaines actions qui lient eau et agriculture/alimentation, comme l'action 2.8 : "Promouvoir les pratiques agroécologiques pour limiter les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau" (Région Bourgogne-Franche-Comté, 2026). De leur côté, les agences de l'eau financent des projets en lien avec l'eau et l'alimentation : elles accompagnent les changements de pratiques agricoles, soutiennent la mise en place de filières agricoles à bas niveau d'impact sur l'eau, ainsi que l'agriculture biologique (AB) (Agences de l'eau, 2020). De plus en plus d'acteurs du territoire cherchent également à améliorer cette prise en compte de l'eau par les acteurs de l'alimentation. Par exemple, le CPIE Yonne-Nièvre (2025) a réalisé un guide à destination des collectivités pour intégrer "L'eau dans les PAT". L'intégration des enjeux de l'eau dans les politiques alimentaires semble donc devenir indispensable aujourd'hui pour les territoires de la région.

Les politiques alimentaires territoriales apparaissent alors comme des leviers pour accompagner le changement. En soutenant le développement de l'agriculture biologique, de productions à faible niveau d'intrants ou de circuits de proximité, elles peuvent contribuer à la protection de la ressource en eau.

● **Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont le plus souvent cités comme exemple de politique territorialisée qui permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'enjeux (Figure 2), qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, ou culturels (Valette *et al.*, 2022). En effet, au sein des PAT, "la question alimentaire est presque systématiquement associée au volet agricole, à la structuration des filières, à l'ancrage de la valeur ajoutée sur les territoires et à la promotion de systèmes productifs plus respectueux de l'environnement" (Pahun, 2020). Selon le Code rural et de la pêche maritime, les PAT "sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique" (République Française, 2014).

Dans son mémoire, C. Seiler (2024) évoquait le fait que les acteurs institutionnels (Agences de l'eau, DDT, DRAAF, ARS, DREAL, ADEME) étaient favorables au fait que les PAT prennent en compte la ressource en eau en particulier sur des territoires à enjeux de qualité d'eau sur les captages. De plus, les leviers d'actions évoqués des PAT pour se saisir des problématiques autour de l'eau sont "l'accompagnement des filières et pratiques agroécologiques (soutien aux cultures BNI et agriculture biologique, paiements pour services environnementaux, MAEC ...), la maîtrise de l'occupation des sols (baux ruraux environnementaux,...) et la sensibilisation et l'information" (Seiler, 2024).

Pourtant, certains blocages persistent sur la prise en compte de l'eau au sein des collectivités porteuses de PAT, comme "le manque de volonté politique" des élus et "le fait que l'eau n'est pas une priorité parmi tous les sujets possibles pour les PAT", ainsi que le travail en silo des différents acteurs, qui sépare les compétences (Seiler, 2024). D'autres freins relevés sont : le manque de moyens humains et financiers et la complexité de l'animation agricole (Seiler, 2024). Il devient donc nécessaire de convaincre et sensibiliser les élus aux enjeux de l'eau sur leur territoire, informer techniquement les collectivités porteuses de PAT, mettre en place un dialogue entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation, des moyens humains et financiers plus importants et une animation agricole progressive qui inclut les agriculteurs dans la réflexion (Seiler, 2024).

Ainsi, les PAT peuvent être un dispositif qui rapproche les enjeux de qualité de l'eau et d'alimentation, mais ce lien dépend aussi des relations entre les acteurs et leurs coopérations possibles sur les territoires.

3. Coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation

3.1. Coopérations et action collective des acteurs

- **Coopération entre les acteurs**

Dans le domaine de la protection des captages, les acteurs sont divers : collectivités, chambres d'agriculture, agriculteurs, agences de l'eau, services de l'Etat, transformateurs, distributeurs ou associations qui poursuivent des objectifs et intérêts parfois divergents. De ce fait, il semble intéressant de se pencher sur leurs interactions et relations dans le but de créer des coopérations allant vers la protection de la ressource.

Dans leurs travaux sur la sociologie des organisations, Crozier et Friedberg (1977) montrent que **l'action collective est une construction sociale**, et non une donnée naturelle, qui est élaborée à partir de règles et de compromis visant à avoir des actions coordonnées entre les acteurs. De plus, les acteurs possèdent une "**rationalité limitée**", ils agissent en fonction de leurs motivations et buts personnels, qui est limitée par les informations qu'ils possèdent et par leur marge de liberté (Jardin, 2009). Cette rationalité peut être "instrumentale (poussée par les intérêts des acteurs), axiologique (animée par des valeurs), cognitive (fondée sur les connaissances et les perceptions) ou institutionnelle (liée aux contraintes que fait peser l'institution)" (Musselin, 2005).

Selon Crozier et Friedberg (1977), les individus possèdent une **marge de liberté** par rapport au cadre institutionnel, politique et de relations dans lequel ils s'inscrivent (Musselin, 2005). Ainsi, les relations concrètes entre acteurs peuvent différer des attentes institutionnelles, et être alors des limites ou des leviers aux coopérations. Les auteurs mettent aussi en avant l'importance des **interactions entre acteurs et la notion de pouvoir**, définie comme une relation inégale et réciproque, qui remet en cause la position centrale de l'Etat et des politiques. "Dans cette perspective, les bonnes relations ou, au contraire, les conflits, l'absence de relations ou, à l'inverse, leur intensité et

leur densité sont de puissants indicateurs des marchandages, des échanges, des négociations, des déséquilibres, des alliances, des coalitions qui sous-tendent les interactions entre les acteurs” (Musselin, 2005). La coopération est alors le résultat de compromis entre les différents acteurs, leur organisation et leurs objectifs personnels.

- **Objectifs communs et action collective**

Les acteurs de l'eau et de l'alimentation n'appartiennent pas aux mêmes organisations, ne disposent pas des mêmes compétences ni des mêmes référentiels professionnels. Pourtant, ils sont amenés à intervenir sur un même territoire et on peut alors se demander si ils se mobilisent autour d'un objectif commun : préserver la qualité de la ressource en eau. Pour Lorino (1989), “l'**action collective** correspond à l'action commune ou concertée des membres d'un groupe en vue d'atteindre des **objectifs communs**.” (Amblard *et al.*, 2015). L'eau, en tant que ressource naturelle et bien commun, peut être gérée de façon collective et durable par les acteurs, si ceux-ci s'organisent et construisent leurs propres règles (Ostrom, 1990).

La notion d'objectif commun est donc importante pour les coopérations, mais il est aussi nécessaire de coordonner les actions entre les acteurs. Dans le cadre de cette étude, l'objectif commun des acteurs de l'eau est la préservation de la qualité de l'eau sur les captages. Cependant, on peut se demander si les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture possèdent le même objectif.

La coopération dépend donc de la capacité des acteurs à construire des relations, à se comprendre et à coordonner leurs actions. La littérature montre que certaines conditions favorisent la coopération entre les acteurs des territoires.

3.2. Les conditions de l'action collective autour de la protection des captages

- **Importance du territoire**

Des éléments propres aux territoires tels que “la taille de l'aire d'alimentation de captage”, “le type de système hydro-géologique” ainsi que “le niveau de dégradation de la ressource en eau” influence et motive l'action entre acteurs agricoles et collectivités locales en faveur de la protection des captages d'eau potable (Amblard *et al.*, 2015). En effet, la coopération est facilitée par un territoire de taille réduite, comprenant moins d'acteurs, ce qui rend plus facile l'action collective et l'interconnaissance entre les personnes (Amblard et Loupsans, 2016).

Avoir des **projets concrets de territoire** facilite les coopérations, les différentes parties prenantes sont alors impliquées via des contrats ou des accords qui vont les pousser à échanger et à travailler avec les autres acteurs du territoire pour atteindre les objectifs fixés (Liège, 2021). Selon le CLER (2021), un projet de territoire est une démarche développée par les intercommunalités qui définit les orientations des politiques publiques, des actions adaptées à leur territoire. Il permet de créer une dynamique collective et d'avoir une cohérence dans les actions menées.

Le territoire apparaît ainsi comme un espace permettant de mettre en relation les acteurs et de donner une dimension concrète à l'action collective

- **Confiance et interconnaissance**

Des relations de confiance et l'interconnaissance entre les acteurs semblent être des conditions importantes à l'action collective. En effet, des acteurs qui ne se connaissent pas ou peu ne peuvent pas mettre en place des actions en commun, même au sein d'une même structure (Liège, 2021). De plus, la construction de valeurs communes permet aux acteurs d'aller vers un même objectif final

dans leurs projets. Au sein de plusieurs enquêtes, les acteurs de l'eau et de l'alimentation soulèvent également un besoin d'être mis en lien, dans le but de mieux se connaître et de partager leurs expériences et leurs projets (Ménard *et al.*, 2015 ; Liège, 2021).

3.3. L'animation territoriale et l'importance des réseaux

- **Animation territoriale**

Dans les politiques de protection de la qualité de l'eau, l'animation territoriale apparaît comme un levier essentiel pour accompagner l'action collective. L'animation des démarches de protection des captages est assurée par les animateur.ices d'AAC, qui peuvent faire partie des collectivités gestionnaires de captage, d'une autre collectivité ou des chambres d'agriculture (Amblard et Loupsans, 2016).

Les animateur.ices d'AAC ont un rôle clé dans la préservation de la ressource en eau, puisqu'ils **mettent en lien les acteurs locaux** (agriculteurs, collectivités, etc) et sont à la jonction entre le monde de l'eau et le monde agricole (Barataud, 2018). Ils animent et mettent en œuvre les programmes d'action qui visent à protéger les captages. Les animateur.ices jouent le rôle de traducteurs entre acteurs, ils mobilisent aussi bien des compétences d'expertise dans leur domaine que des compétences d'animation (Liège, 2021). Ils font également face à de nombreuses attentes, que ce soit des collectivités, des agriculteurs ou des acteurs institutionnels (Barataud, 2018).

En parallèle, les animateur.ices PAT ont beaucoup de sujets à traiter : production, transformation, distribution, l'accès à l'alimentation, le gaspillage alimentaire, etc. Ils peuvent aussi se saisir des questions de l'eau comme l'accompagnement des filières et le soutien de pratiques agroécologiques, la maîtrise foncière (baux ruraux environnementaux, ...) et la sensibilisation et l'information (Seiler, 2023). Mais ces différents animateur.ices ont peu de liens entre eux sur le territoire de la BFC. Cette faible mise en relation entre les acteurs de l'eau et ceux de l'alimentation pose alors la question du rôle que peuvent jouer les réseaux territoriaux pour favoriser leur interconnaissance et les coopérations.

- **Rôle des réseaux**

Un besoin des acteurs soulevé dans les travaux de Ménard *et al.* (2015), est celui de la mise en commun, d'échanges d'expériences sur les actions en faveur de la protection des captages et sur ce qui a fonctionné ou non dans celles-ci. Dans cette perspective, les réseaux d'acteurs apparaissent comme des dispositifs complémentaires à l'animation territoriale. Selon Torre et Beuret (2012), les proximités organisées créées par les réseaux permettent aux acteurs de communiquer, développer une culture commune entre professionnels, voire même d'engager des actions ensemble. Les acteurs construisent des valeurs en commun, ce qui va faciliter leur coordination au sein de projets de territoire. Ils contribuent également à limiter l'isolement de certains acteurs, comme les animateur.ices AAC, qui se sentent souvent isolés à l'échelle de leur structure ou du territoire (Barataud, 2018).

Les réseaux peuvent donc constituer des espaces d'interconnaissance et d'échange d'expériences entre des acteurs appartenant à des secteurs différents. Cette fonction semble particulièrement intéressante dans le cas des acteurs de l'eau et de l'alimentation, dont les réseaux professionnels restent aujourd'hui séparés. Pour comprendre les possibilités de coopération entre ces acteurs, il est nécessaire de replacer cette réflexion dans le contexte de la Bourgogne Franche-Comté, où se situent les enjeux de qualité de l'eau étudiés et les réseaux susceptibles de favoriser leur mise en relation.

4. Spécificités de la région Bourgogne Franche-Comté

4.1. Les enjeux de qualité de l'eau potable en BFC

● Contexte hydrogéologique en BFC

La région BFC est **située en tête de trois bassins hydrographiques** : Rhône Méditerranée Corse (RMC), Seine Normandie (SN), Loire Bretagne (LB) (Figure 4). Elle est également riche en milieux naturels sensibles (petits cours d'eau, mares, zones humides...) qui participent au bon fonctionnement du cycle de l'eau (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024). Sur la région BFC, les 3 bassins hydrographiques RMC, SN et LB possèdent chacun leur **Agence de l'eau**, établissements publics de l'État qui "assurent une mission d'intérêt général, visant à **gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques**." Les agences de l'eau peuvent mettre en place des outils contractuels pour inciter les acteurs à s'impliquer dans une démarche de protection de la ressource. Par exemple, l'agence de l'eau SN propose des contrats de territoire dans le cadre du programme "Eau, climat & Biodiversité" 2025-2030 (Agence de l'eau Seine-Normandie, 2025).

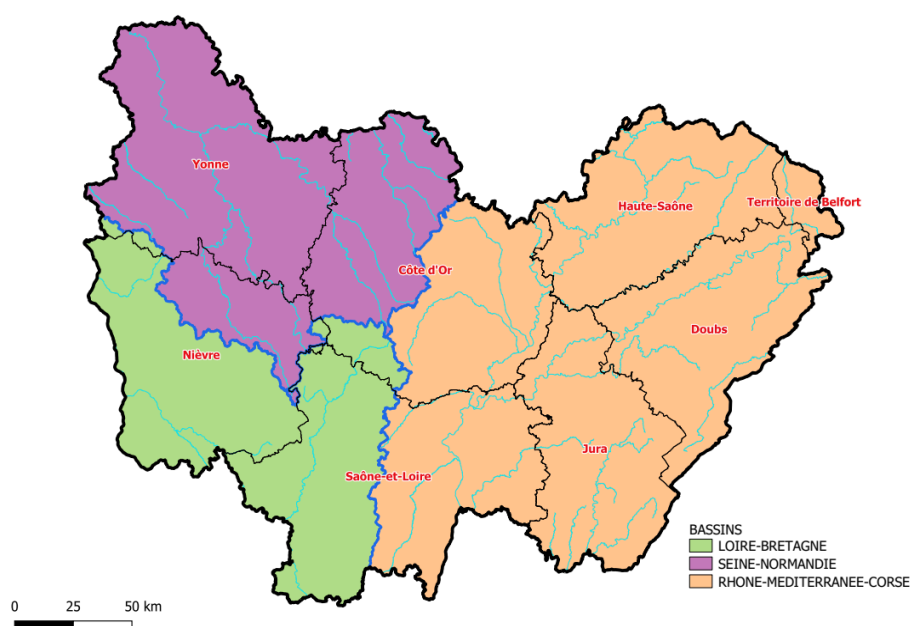


Figure 4 : Bassins hydrographiques en BFC (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024)

Une spécificité de la BFC est la **présence de karst** sur une grande partie de la région (massif du Jura, plateaux Haut-Saônois, côtes viticoles de Dijon, Chalon et Mâcon, plateau du Châtillonnais...). Si les systèmes karstiques offrent des ressources d'eau souterraine (alimentation en eau potable), elles sont également très vulnérables à la pollution, à cause de l'infiltration rapide de l'eau. En effet, dans le karst, l'eau peut s'écouler très rapidement dans les drains, favorisant ainsi les transferts de polluants (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2023). De plus, le karst joue peu le rôle de filtre sur les intrants agricoles, et il est incapable de réduire significativement les concentrations en polluants, ce qui accentue cette vulnérabilité (Mudry, 2023).

Ces caractéristiques hydrogéologiques renforcent donc l'importance des actions de prévention des pollutions diffuses agricoles sur les territoires concernés.

● Enjeux de qualité de l'eau en région BFC

Les principaux enjeux autour de la qualité de l'eau en BFC sont les **pollutions diffuses d'origine agricole** et la **dégradation de la qualité** qu'elles entraînent. En BFC, 70% des eaux superficielles et souterraines sont en bon état chimique. Les deux principaux facteurs de non atteinte du bon état des eaux sont : la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau et les pollutions diffuses

d'origine agricole (nitrates et pesticides). Les priorités de la région sont donc de restaurer la morphologie des cours d'eau, préserver les zones humides et de réduire les pollutions diffuses d'origine agricole (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024).

La BFC est la deuxième région la plus concernée, avec **136 captages prioritaires, dont 77% sont classés en raison des pesticides** (Figure 5), identifiés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Les secteurs les plus touchés sont les zones de grandes cultures et de viticulture présentes sur une grande partie de la région, avec une majorité d'herbicides utilisés. Plus des deux tiers des captages se situent dans l'Yonne (24 %), la Haute-Saône (21 %) et en Côte d'or (18 %) (DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2026).

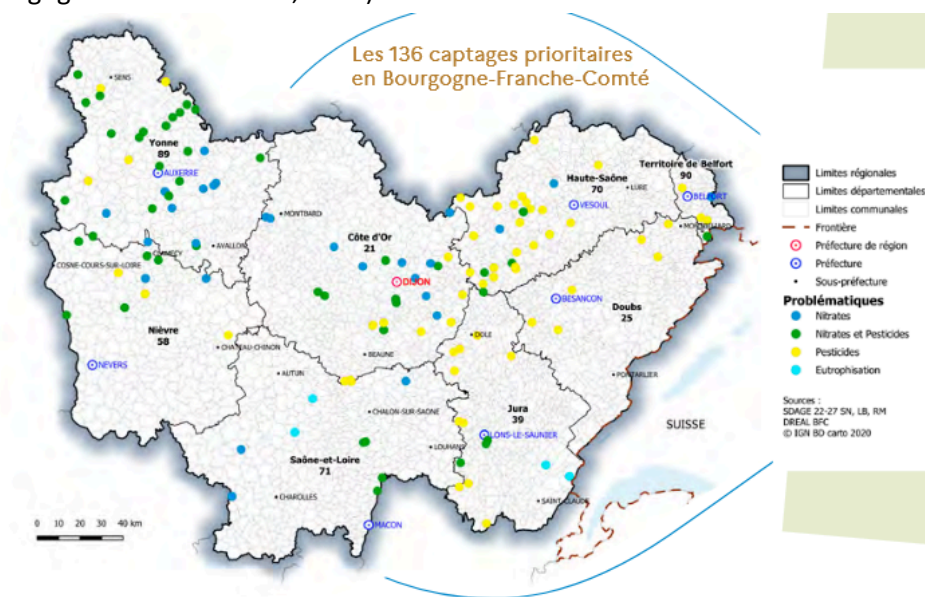


Figure 5 : Captages prioritaires en BFC (DREAL BFC, 2024)

La BFC constitue donc un territoire intéressant pour étudier les coopérations autour de la protection de la qualité de l'eau sur les captages.

4.2. Les réseaux d'acteurs en Bourgogne Franche-Comté

En BFC, il n'existe pas d'acteur identifié qui travaille sur les liens entre eau et alimentation au niveau régional (Liège, 2021). Cependant, deux réseaux régionaux se distinguent : le réseau CapTer sur le sujet de l'eau et TERADI (Territoires d'Échanges et de Ressources en Alimentation Durable et Inspirante) sur les questions alimentaires. Le réseau TERADI est le réseau des PAT et Stratégies Alimentaires Territoriales (SAT) en BFC, porté par la DRAAF, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la région et qui regroupe principalement les animateur.ices de PAT ou SAT (France PAT, 2026).

Le réseau CapTer (Captages et Approches Territoriales) "a vocation à créer du lien entre les collectivités, les services de l'Etat, les associations et partenaires pour favoriser l'émergence des projets de territoire intégrant la ressource en eau" (Alterre BFC, 2026). Le réseau est un ensemble d'acteurs qui agissent en direction de la protection de la ressource en eau et, notamment, des captages. Il s'adresse donc aux acteurs de l'eau et en particulier aux animateur.ices d'AAC et aux collectivités.

Ces deux réseaux d'acteurs traitent donc des sujets de l'eau et de l'alimentation séparément. Pourtant, depuis quelques années, le réseau CapTer s'intéresse aussi aux enjeux de l'alimentation, avec notamment les Ateliers de l'eau de Cluny qui ont initié cette réflexion et le stage précédent, porté sur la prise en compte de l'eau dans les PAT. Dans l'objectif de la redynamisation du réseau et d'une meilleure prise en compte des enjeux de la région, la question des liens entre acteurs de l'eau et de l'alimentation se pose.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce mémoire, qui vise à analyser le développement des coopérations territoriales autour de la protection de la qualité de l'eau entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation et le rôle que joue le réseau régional CapTer à travers sa redynamisation.

II. MATERIEL ET METHODES

1. Problématisation

Cette étude se place dans le cadre de la sociologie des organisations initiée par Crozier et Friedberg (1977) qui prend en compte les individus en tant qu'acteurs du territoire, leur rôle dans l'action collective et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Ce travail d'enquête qualitatif mené sur 5 mois au sein du réseau CapTer a pour objectif de "recueillir la perception qu'ont les acteurs de leur situation, leurs comportements, leurs pratiques, les contraintes qu'ils perçoivent, les ressources dont ils disposent, les raisons qui les poussent à agir, les relations qu'ils entretiennent et la nature et le contenu de celles-ci" (Musselin, 2005). A travers la synthèse bibliographique, les liens entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation semblent de plus en plus importants à mettre en place sur la région BFC, dans le but de protéger la qualité de l'eau sur les captages. On peut donc se demander :

Comment les acteurs de l'eau et de l'alimentation coopèrent-ils pour protéger la qualité de l'eau des captages en Bourgogne-Franche-Comté, et dans quelle mesure la redynamisation du réseau CapTer contribue-t-elle à renforcer ces coopérations ?

Pour répondre à cette problématique, plusieurs questions peuvent être posées.

- Quels sont les freins aux coopérations entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation ?
- Quelles sont les conditions de la coopération entre ces acteurs ?
- Comment le réseau CapTer peut-il participer à renforcer ces coopérations ?

Les hypothèses suivantes découlent de la problématique, de ces questions et de la littérature.

H1 : Les freins à la coopération : Les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation restent limitées par le cloisonnement institutionnel, la diversité des acteurs impliqués et le manque d'espaces d'échange, ce qui complique la construction d'actions collectives.

H2 : Les conditions de la coopération : Les coopérations se développent plus facilement lorsqu'elles s'appuient sur une animation territoriale et sur des projets concrets permettant aux acteurs de se mobiliser autour d'intérêts communs.

H3 : Le rôle du réseau régional CapTer : La redynamisation du réseau régional pourrait répondre au besoin de création de coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation, en favorisant la mise en relation et les échanges d'expériences.

2. Recensement des acteurs de l'eau et bibliographie

Mon travail a débuté par une recherche bibliographique permettant de recenser les différents acteurs de l'eau en BFC, leurs rôles, missions et projets, et s'est basé sur la littérature scientifique ainsi que les ressources en ligne des acteurs de la région. J'ai également rédigé une synthèse bibliographique sur mon sujet reliant acteurs de l'eau et de l'alimentation.

3. Questionnaire exploratoire

En parallèle de la bibliographie, un premier questionnaire exploratoire a été envoyé par mail aux acteurs de l'eau (animateur.ices AAC, EPAGE, EPTB, DDT, PNR, PETR) en BFC dans le but de mieux les connaître, ainsi que mieux appréhender leurs enjeux, missions et projets en direction de la protection de la ressource en eau. Ce questionnaire a également permis d'identifier les premiers besoins de ces acteurs sur le territoire.

4. COTECH et groupes de travail CapTer

La réunion du Comité des partenaires CapTer (COTECH) du 30 avril 2026 a réuni plus de 30 acteurs de l'eau intéressés par la démarche du réseau CapTer. Cette réunion a permis de réunir ces différents acteurs et de commencer à redynamiser le réseau, ainsi que de présenter mon travail de recensement des acteurs de l'eau et de leurs projets sur le territoire. A la suite de ce COTECH, deux groupes de travail (GT) ont été créés, un portant sur le fonctionnement du réseau et la formation des élus (GT1) et l'autre sur le sujet "Eau, alimentation et PAT" (GT2).

- **GT1 (fonctionnement du réseau) - Concertation et animation pour :**
 - la validation des éléments d'observation et de partage au sein du réseau
 - l'élaboration d'une stratégie de communication entre acteurs – ou partage d'infos
 - la construction de formations et d'actions de sensibilisation/accompagnement à destination de publics spécifiques (par métiers notamment) en lien avec des sujets identifiés (ex : protection des captages ; santé et eau ; aménagements et eau...)
- **GT2 (thématique) - Alimentation, PAT et eau**
 - travail sur l'intégration de la préservation de la qualité de l'eau dans les systèmes alimentaires avec le CPIE Yonne et Nièvre

J'ai également pu participer et observer les deux premières réunions des groupes de travail. 7 personnes composent le GT1 et 10 étaient sur le GT2 pour ces premières réunions. Le GT2 a permis de recueillir les échanges entre les participants et les dynamiques entre ces acteurs sur le sujet eau / alimentation.

5. Entretiens semi directs

5.1. L'échantillon

Le choix des personnes interrogées a été limité aux animateur.ices AAC, PAT ou équivalents (chargés de mission eau ou alimentation) en priorité car ce sont des acteurs qui entretiennent des liens avec le plus d'acteurs de l'eau et de l'alimentation. Ces acteurs intermédiaires peuvent ainsi rendre compte des liens entre les différents acteurs sur le territoire puisque les animateur.ices AAC se situent à la jonction des mondes de l'agriculture et de l'eau. Les chargés de mission PAT font le lien entre le monde agricole et celui de l'alimentation.

De plus, le but était d'avoir des acteurs ayant des territoires et enjeux assez différents (rural/urbain, beaucoup d'actions autour de l'eau/peu d'actions sur l'eau) et répartis sur la BFC, pour avoir une diversité de points de vue. Quelques acteurs institutionnels ont aussi été ciblés (DDT, DRAAF, Agence de l'eau), et 2 réseaux régionaux (ASCOMADE et TERADI) pour avoir leur vision et leur expérience sur ces questions eau / alimentation.

J'ai donc pu sélectionner une liste de 37 personnes répondant à ces critères. Un premier mail de prise de contact a été envoyé, ainsi qu'une relance environ 10 jours après. A la suite de ces envois, 12 personnes ont répondu positivement pour participer à cette enquête et ont donc été interrogées (Tableau 1). Les postes des personnes ci-dessous ne sont pas toujours intitulés "Animatrice AAC" ou "Chargé de mission PAT", cette formulation a été choisie pour simplifier et garder l'anonymat des participant.es.

Tableau 1 : Entretiens réalisés par ordre chronologique

Structure	Poste de la (des) personne(s) interrogée(s)	Code texte*
-----------	---	-------------

ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	Animatrice AAC	AAC1
Chambre régionale d'agriculture de BFC	Chargée de mission Eau et Climat	CRA
Collectivité urbaine Creusot Montceau	Animatrice AAC	AAC2
Communauté de communes du Clunisois	Chargée de mission PAT	PAT1
Communauté de l'Auxerrois	Chargé de mission PAT / Animatrice AAC	PAT2/AAC3
ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement)	Directeur de l'ASCOMADE	ASCOMADE
DRAAF BFC	Animatrice de la politique de l'alimentation, animation du réseau TERADI	DRAAF
Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or (DDT21)	Chargées de mission qualité de l'eau et captages prioritaires (2 personnes)	DDT21
EPAGE de l'Armançon	Animatrice AAC	AAC4
Agglomération de Montbéliard	Chargé de mission PAT	PAT3
CPIE Yonne et Nièvre	Responsable du programme Eau-Alimentation-Territoires	CPIE YN
Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	Animatrice AAC	AAC5

Légende : Acteur de l'eau - Acteur de l'alimentation - Acteur mixte

* Le code texte représente ici les acteurs sous forme anonymisée, qui sera ensuite utilisé dans les citations.

5.2. Méthode d'enquête

Afin de collecter des retours d'expériences sur les coopérations entre les acteurs de l'eau et de l'alimentation en BFC, j'ai réalisé 12 entretiens semi directifs, en appel (3) ou en visioconférence (9) d'une durée d'environ une heure. Deux entretiens étaient avec 2 personnes de la même structure, mais avec un poste différent. L'ensemble des entretiens a été enregistré avec l'accord des participants et la signature d'un formulaire RGPD pour la protection des données personnelles (annexe 2).

La méthode par entretien semi-directif a été choisie car elle permet d'explorer l'opinion de la personne enquêtée et ainsi répondre aux hypothèses émises au préalable, en invitant "l'enquêté à s'exprimer librement dans un cadre défini par l'enquêteur" (Sauvayre, 2021). Le but est de créer un "climat de confiance" pour les personnes enquêtées. Un guide d'entretien a été élaboré pour avoir une trame à suivre, qui permet de s'adapter à chaque personne interrogée et de relancer la conversation (annexe 1). Les questions ont été regroupées par thèmes : profil de la personne, expériences de coopération entre acteurs de l'eau et de l'alimentation, freins et leviers identifiés aux coopérations et enfin, perception du réseau régional CapTer.

5.3. Analyse des entretiens

Les entretiens ont été retranscrits à l'aide d'un logiciel en ligne (TurboScribe). Ils ont ensuite été analysés individuellement à l'aide d'une grille d'analyse qui synthétise les propos tenus par thème (Blanchet et Gotman, 2001), suivant la même structure que le guide d'entretien (annexe 3). Puis ces entretiens ont pu être comparés entre eux. L'objectif était de trouver des similitudes ou au contraire des différences dans les discours, permettant d'apporter des éléments de réponse aux hypothèses initiales.

6. Limites de l'étude

Cette étude n'a pas pour but d'être exhaustive quant aux coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation sur la région Bourgogne Franche-Comté. Elle cherche à dresser un état des lieux des coopérations possibles sur la région à travers des exemples de territoires engagés ou non dans une démarche de rapprochement entre les sujets eau et alimentation, et ainsi comprendre leurs motivations. De même, les personnes interrogées ne représentent pas de façon exhaustive les acteurs participants au réseau CapTer et leur perception du réseau. L'objectif est aussi de dresser quelques perspectives pour le réseau CapTer et sa redynamisation.

L'échantillon est composé principalement de personnes qui interagissent déjà avec le réseau CapTer et son animateur, au moins depuis le COTECH du 30 avril 2026, ce qui peut être un biais à cette étude. Les animateur.ices AAC et PAT ont été privilégiés puisqu'ils sont les principaux intermédiaires entre le monde institutionnel, agricole, de l'eau ou de l'alimentation. Du côté des acteurs institutionnels, il aurait été intéressant d'avoir le point de vue des Agences de l'eau sur la question et de la DREAL.

Enfin, les personnes enquêtées pouvaient être plus sensibles au sujet eau / alimentation que leurs pairs sur d'autres territoires puisque le mail de contact a été rédigé en ce sens. Des acteurs qui n'ont aucune action en lien avec ces deux thèmes ont pu ne pas se sentir directement concernés et donc ne pas répondre.

III. RÉSULTATS ET DISCUSSION

1. Etat des lieux des coopérations eau / alimentation en Bourgogne Franche-Comté

Les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation sont assez inégales sur la région BFC. En effet, certains territoires font déjà le lien entre eau et alimentation tandis que d'autres restent encore cloisonnés dans leurs actions.

1.1. Des enjeux diversifiés pour les acteurs des territoires

Les acteurs qui ont participé à cette enquête ont des enjeux différents en fonction de leur poste, des missions qui leur sont données et de leur territoire.

Pour les animatrices AAC, les principaux enjeux sont :

- restaurer / préserver la qualité de l'eau sur les captages
- prévenir et limiter les pollutions diffuses agricoles (nitrates, phytosanitaires, phosphore)

Pour les animateur.ices PAT, les principaux enjeux sont :

- la relocalisation de l'alimentation et l'approvisionnement local de la restauration collective (PAT1, PAT2)
- le renouvellement des agriculteurs et la diversification des productions (PAT1, PAT2)
- la quantité d'eau (PAT1, PAT3)
- l'éducation alimentaire et la reconnection des habitants avec l'activité agricole (PAT1)
- le développement de l'agriculture biologique (PAT2)
- les enjeux logistiques (PAT1)
- l'adaptation au changement climatique (PAT1)
- la justice sociale alimentaire (PAT3)
- la qualité de l'eau (PAT2)

L'animatrice de la Chambre régionale d'agriculture anime différents programmes et réseaux sur la région BFC. L'enjeu principal est l'animation et l'appui aux activités des animateur.ices et des élus de la Chambre autour de la qualité et de la quantité d'eau.

Pour l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement), présente sur la région BFC et Grand Est, l'enjeu est l'animation de réseau de collectivités et d'apporter de l'information (notamment réglementaire), favoriser les échanges et les partages d'expériences.

Le CPIE Yonne et Nièvre, présent sur l'Yonne et le nord de la Nièvre, est chargé de l'accompagnement des collectivités sur le sujet eau et alimentation à travers le programme Eau-Alimentation-Territoires depuis 2021. Les enjeux de ce programme sont de renforcer la résilience des systèmes alimentaires territoriaux, tout en préservant les ressources en eau.

Deux acteurs institutionnels ont été questionnés : la DRAAF et la DDT de Côte d'Or. Pour la DRAAF, les enjeux sont la coordination des acteurs et la concertation pour atteindre les mêmes objectifs sur le sujet de l'alimentation et accompagner techniquement et financièrement la mise en œuvre opérationnelle récente des PAT sur la région (depuis 2024). La DDT21 a pour objectif de suivre les

démarches zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) sur les captages prioritaires du département de la Côte d'Or notamment avec la problématique nitrate (contentieux nitrates) mais aussi pesticides. Cette démarche permet de protéger les AAC avec l'élaboration d'un programme d'actions d'abord volontaires puis obligatoires si les objectifs de qualité d'eau ne sont pas atteints.

1.2. Etat des lieux des coopérations entre acteurs dans ces territoires

- **Les territoires qui coopèrent autour de l'eau et l'alimentation**

Trois territoires se distinguent par leurs coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation. Pour ces animateur.ices, le fait de travailler avec ces partenaires est ancré dans leurs habitudes et permet le développement de nombreux projets.

Sur le territoire d'**Espace Communautaire Lons Agglomération** (ECLA), les partenariats sont historiques et résultent d'une volonté politique de la part des élus, qui ont alors engagé les premiers échanges autour de la création de filière bio dans le but de protéger la qualité de l'eau. Aujourd'hui, l'animatrice AAC est directement en relation avec le PAT. Elle est donc en lien avec les acteurs de l'accompagnement technique des agriculteurs (Bio BFC, Chambre d'agriculture), les transformateurs (pastiers, meuniers, etc), dans le but de développer la bio sur le territoire. Tous les acteurs des filières sont mis en relation : la SCIC Ensemble Bio peut mettre en marché certaines productions, notamment la viande bovine bio et fait le lien avec la restauration collective. *"c'était plus historique, mais il y a des collaborations qui existent avec le restaurant municipal depuis déjà très longtemps, qui avait permis de développer la viande bio de réforme, le blé tendre pour le pain de la cantine. Une légumerie aussi."* (AAC1). Les supermarchés sont aussi partie prenante du projet : *"La Biocoop, il y a Hyper-U à Montmoreau qui aussi lui revend des produits bio"* (AAC1).

Dans l'Yonne, la **Communauté d'agglomération d'Auxerre** a un fort lien entre eau et alimentation puisque le PAT s'est monté d'abord sur ces sujets de qualité de l'eau : *"on a construit le PAT initialement sur le postulat que c'était un moyen (...) d'accompagner la transition des exploitations agricoles, notamment sur les aires d'alimentation de captage"* (PAT2). Les animateur.ices PAT2 et AAC3 sont également en contact et travaillent ensemble sur ces sujets transversaux, notamment sur l'installation et la transmission, le foncier (institution du droit de préemption dans les AAC, veille), et la diversification des productions. Ils soulignent tous les deux l'importance du partage de connaissances, la discussion, le travail ensemble sur ces sujets.

Sur les **captages de Côte d'Or sur le bassin versant RMC**, l'animatrice AAC5, à travers la Chambre d'agriculture, travaille en lien avec les coopératives sur le développement de filière émergentes (chanvre, miscanthus, truffe), notamment avec Dijon Céréales : *"On essaie de travailler avec les coopératives au maximum, (...) de tenir au courant les techniciens, en tout cas, de ce qui se fait sur le territoire, des points de vigilance à avoir sur les secteurs où ils travaillent."* (AAC5). La Chambre d'agriculture travaille sur ces sujets de façon transversale, et a aussi un projet en cours de construction avec la restauration collective. L'animatrice est aussi associée à un PAT (Norge) pour poursuivre les actions en place sur un captage.

- **Les territoires en réflexion**

Ces trois territoires sont encore dans une démarche de réflexion par rapport à la prise en compte des acteurs de l'alimentation dans les démarches sur l'eau et inversement. Les acteurs sont intéressés par le croisement des enjeux eau / alimentation mais n'ont pas encore mis en place concrètement des coopérations.

Sur la **Communauté Urbaine Creusot Montceau** (CUCM), la création du poste d'animatrice agricole depuis 1 an a permis de créer un lien entre les agriculteurs et la collectivité. Un PAT est en création actuellement, avec une impulsion des élus pour valoriser l'élevage du territoire et l'objectif de l'animatrice est de pouvoir lier les sujets eau et alimentation : *"on essaye d'amener les deux sujets ensemble parce que pour nous, ça nous semble important."* (AAC2). ainsi que la réflexion autour de PSE. L'animatrice est donc en lien avec ses collègues au sein de la CUCM sur cette réflexion.

Le **PAT du Clunisois**, quant à lui, a peu de liens avec la protection de la ressource en eau, l'animatrice PAT n'est pas forcément associée aux réflexions sur l'eau. Cependant un début de réflexion sur la quantité d'eau, qui s'inspire d'autres territoires, émerge : *"On est au tout début en train de réfléchir à ça, et essayer de voir comment on peut contribuer à un réseau local renforcé au niveau du partenariat sur la question de l'eau."* (PAT1). Enjeu de quantité d'eau : *"on a la question de la quantité de l'eau, parce qu'on est un bassin versant qui est touché dans les premiers, en période de sécheresse, en termes de restrictions d'eau et tout ça, depuis plusieurs années, même si ce n'est pas identifié dans les documents de l'Agence de l'eau"* (PAT1).

L'animatrice AAC de l'**EPAGE de l'Armançon**, présente sur l'Yonne, a peu de liens avec les acteurs de l'alimentation, en raison de la difficulté de travailler sur cette thématique du fait du manque de PAT, et de circuits courts. Sur l'aspect filière, un projet de filière chanvre se met en place pour limiter les intrants sur les zones de captage. Cependant, il y a une demande en produits locaux et bio pour la restauration collective (crèche de Tonnerre) et les élus semblent intéressés. Selon elle, les coopératives sont sensibles à l'entrée changement climatique et adaptation des pratiques : *"on commence un petit peu à parler du réchauffement climatique, les coopératives, elles commencent un peu à travailler sur le fait d'adapter les cultures. On sait qu'il faut changer certaines pratiques dans les systèmes agricoles. Et c'est peut-être plus, je pense, par cette porte d'entrée-là qu'on peut réussir à travailler ensemble sur un peu plus long terme."* (AAC4). Un début de discussion est donc en cours avec la coopérative 110 Bourgogne sur le volet adaptation au changement climatique.

- **Les territoires où le lien n'est pas encore fait**

Enfin, le PAT du Pays de Montbéliard Agglomération ne fait pas de liens entre les acteurs qui travaillent à la préservation de la qualité de l'eau et ses actions autour de l'alimentation.

Dans le **PAT du Pays de Montbéliard Agglomération**, l'eau ne fait pas partie des priorités. Le lien avec l'eau est plutôt indirect dans les actions mises en œuvre : *"le volant eau ne fait pas encore partie des actions du PAT. L'eau est présente dans quasiment toutes les actions, mais on n'a pas un gros projet avec mes collègues de la gestion du cycle de l'eau, comme je peux l'avoir avec mes collègues de la politique de la ville ou mes collègues du service santé et cadre de vie, par exemple."* (PAT3). L'animateur PAT ne travaille pas avec les acteurs de l'eau (agences de l'eau, syndicats, EPAGE, etc), et se concentre plutôt sur les questions d'accès à l'alimentation et de justice sociale.

1.3. Les partenaires privilégiés des acteurs de l'eau et de l'alimentation

Les partenaires privilégiés des acteurs de l'eau et de l'alimentation sont recensés à travers le tableau ci-dessous (Tableau 2). Ce tableau n'est pas exhaustif quant aux partenariats de chaque acteur, mais vise à recenser les principaux liens avec les partenaires mentionnés au cours des entretiens.

Tableau 2 : Les partenaires privilégiés des acteurs de l'eau et de l'alimentation en BFC

Partenaires privilégiés	Acteurs de l'eau (7)	Acteurs de l'alimentation (3)	Acteurs institutionnels (2)	CPIE YN (1)
Agence de l'eau	7	1	1	0
EPAGE / EPTB / Syndicat d'eau	4	1	0	1
DDT	4	0	1 / X	0
ARS	3	0	2	0
DREAL	0	0	2	0
DRAAF	1	2	X / 0	1
Accompagnement technique agricole	6	3	1	1
Instituts de recherche privés	1	0	0	0
Coopératives	1	0	0	0
Agriculteurs	5	2	0	1
Restauration collective	2	1	0	1
Transformateurs	2	3	0	0
Distributeurs	1	1	0	0
Collectivités	7	3	1	2
CPIE	2	1	0	X
Associations	1	1	0	1
Acteurs du foncier (SAFER, etc)	2	3	0	0

Légende : Acteur de l'eau - Acteur de l'alimentation - Acteur mixte

Comme on peut le constater avec ce tableau, **les acteurs de l'eau privilégient d'autres acteurs de l'eau dans leurs partenariats**, puisqu'ils ont à priori les mêmes objectifs de préservation de la qualité / quantité d'eau ou une influence directe les uns sur les autres, comme l'agence de l'eau qui finance souvent les actions ou les postes des animateurs AAC. De la même façon, les acteurs de l'alimentation privilégient des acteurs du même secteur, comme les transformateurs ou la restauration collective.

Les **acteurs de l'alimentation connaissent assez peu les acteurs de l'eau** (agences de l'eau, syndicats, DDT, DREAL, ARS) et ont peu de partenariats, alors que les acteurs de l'eau ont souvent plus de liens avec ceux de l'alimentation. En effet, à travers l'aspect développement de filières bas intrants ou bio

sur les captages, certains s'intéressent à la restauration collective, à la transformation et distribution des produits agricoles.

Les **institutionnels** ont plus de liens avec d'autres acteurs institutionnels (ARS, DREAL, DDT, Agence de l'eau) qu'avec les acteurs de terrain. La DREAL, par exemple, est en lien seulement avec les deux institutionnels interrogés (DDT21 et DRAAF).

Presque tous les acteurs (12/14) ont un lien avec l'**accompagnement technique agricole** (chambre d'agriculture, Bio BFC), ce qui montre que cet acteur est incontournable autant sur le thème de l'eau que de l'alimentation puisqu'il est en contact direct avec les agriculteurs. Également, la plupart des acteurs sont en lien avec les **agriculteurs et les collectivités** puisque cela fait partie intégrante de leur travail, comme les animateur.ices AAC qui font le lien entre agriculteurs et collectivités, ou parce que leurs activités touchent au domaine agricole, comme pour les animateur.ices PAT.

Les **entreprises privées** auxquelles sont déléguées la gestion de l'eau potable et l'assainissement (Veolia, Suez, Saur, etc) ne sont jamais cités comme partenaires de projets de territoire alors qu'ils font partie intégrante des acteurs de l'eau et que la délégation de service eau potable aux entreprises concerne plus de 52% des français en 2024 (Sispea, 2026). Pourtant, ces entreprises ont souvent des projets d'adaptation au changement climatique, et pourraient apporter des financements sur certains projets de territoire portant sur l'eau. Par exemple, Veolia a publié un document : "L'écologie, pour quoi faire ? 70 propositions pour vos nouveaux projets de territoires", qui vise à proposer des solutions et accompagner les collectivités dans la transformation écologique (Veolia, 2026).

De même, les **organismes de recherche publics (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement INRAE, universités, etc)** n'ont pas été cités au cours des entretiens alors qu'ils font partie des acteurs qui peuvent aider à cette prise en compte eau / alimentation à travers des projets de recherche ou recherche - action par exemple.

Les **acteurs de l'économie** sont très peu impliqués, ce qui pourrait être le cas selon cet animateur : *"la CCI, la chambre de commerce et la chambre de métier d'artisanat, ça devrait être des partenaires également. Je dis ça devrait, parce qu'aujourd'hui, on n'a pas de projet."* (PAT2).

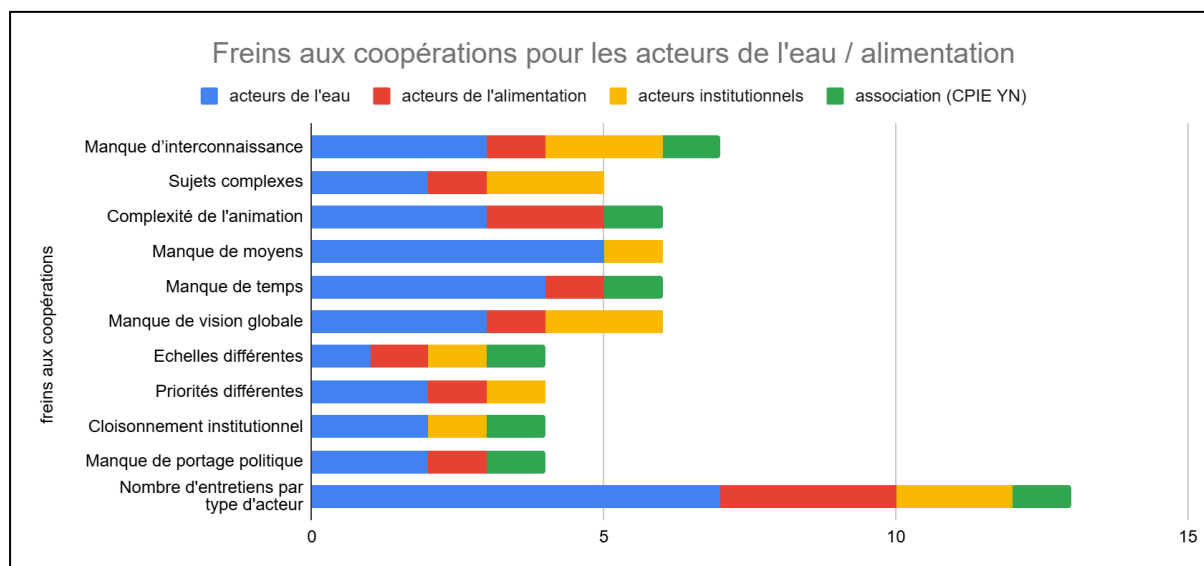
Enfin, les **coopératives** sont elles aussi très faiblement impliquées dans les projets des différents acteurs, ce qui est repris par cette animatrice : *"ce qu'on n'arrive pas du tout à capter, c'est les coopératives."* (AAC1).

Ces différents acteurs ont des intérêts et motivations qui divergent (Crozier et Friedberg, 1977), mais leurs actions ont toutes un impact sur la qualité de l'eau. Il est donc intéressant d'étudier les freins et les leviers qui permettent ou limitent les coopérations entre les différents acteurs de l'eau et de l'alimentation sur la région BFC.

2. Freins aux coopérations

Les acteurs de l'eau comme de l'alimentation font face à des freins qui limitent les coopérations (Figure 6). Cette partie fait une synthèse non exhaustive des principaux freins rencontrés par ces professionnels et confirme ceux identifiés dans la littérature.

Figure 6 : Freins aux coopérations des acteurs de l'eau / alimentation en BFC



Les acteurs présents lors du GT2 "Eau, alimentation et PAT" ont aussi fait part des freins qu'ils identifient et qui limitent les relations entre le domaine de l'eau et de l'alimentation. Ces freins reprennent en grande partie ceux identifiés lors de entretiens :

- Manque d'interconnaissance et de coordination
- Manque de vision globale des enjeux eau / alimentation
- Difficultés à engager les agriculteur.ices
- Manque d'élus mobilisés
- Des échelles de travail différentes
- Difficulté de temporalité sur les projets avec des résultats sur du long terme
- Manque d'accès à des informations concrètes pour provoquer la prise de conscience et la décision de lancer un plan d'action (élus)

2.1. Manque d'interconnaissance

Le premier frein aux coopérations est le manque de connaissance des acteurs entre eux, de leurs projets, leurs missions et leurs attentes. Ils font tous partie intégrante d'un système alimentaire mais ne se connaissent pas toujours.

En effet, **les acteurs de l'eau ont des difficultés à bien connaître les acteurs de l'alimentation** et leurs besoins (AAC1, AAC5). L'exemple donné par AAC1 est parlant : *"Je pense qu'il y a une méconnaissance d'un acteur vis-à-vis de l'autre. Déjà, on a une très mauvaise connaissance des attentes, par exemple, des acheteurs, notamment un truc idiot sur la filière légumineuse. La*

collectivité qui travaille dessus était partie sur de la lentille sèche en sachet. Et les restaurateurs nous ont tous dit qu'en fait, nous, ça fait longtemps qu'on n'utilise plus de la lentille sèche, mais qu'on utilise de la lentille pré-cuite dans des bocaux. Donc déjà, là, on se dit, ah, bon, problème. Il y a une méconnaissance. Et il n'y a rien au milieu qui fait le lien." (AAC1). De plus, les animatrices AAC ont très peu de contacts avec les coopératives, qui sont pourtant un maillon essentiel de la chaîne alimentaire.

Pour **les acteurs de l'alimentation**, un problème récurrent est **le manque de connaissance des enjeux de l'eau** sur leur territoire : *"L'interconnaissance, c'est ce qui avait été pointé déjà dans la préparation des assises de l'eau, et tout ça, c'est la connaissance des petits et grands cycles de l'eau, parce que chacun a une vision partielle du sujet. Donc, il y a déjà un temps d'en faire connaissance des enjeux et des structures. Plutôt que d'avoir une vision partielle dans son coin."* (PAT1).

La question du langage et de la compréhension entre acteurs est prépondérante : *"ne pas sous-estimer le besoin aussi d'apprendre à connaître le cadre de chacun. Ce n'est pas parce qu'on s'est identifié qu'on parle le même langage."* (CPIE YN). En effet, l'interconnaissance et la confiance entre les acteurs nécessite un temps de compréhension mutuelle (Liège, 2021).

2.2. L'eau est un sujet complexe, l'alimentation aussi

PAT1 et PAT3 évoquent d'abord la difficulté d'aborder la question des ressources en eau et de sa gestion car c'est un **sujet complexe**, qui peut mener à des conflits ou débats politiques, notamment sur la question de l'accès à l'eau. Comme le sujet est complexe, avoir une **méconnaissance de la ressource** entrave sa prise en compte pour les acteurs de l'alimentation : *"il est hyper difficile à saisir, enfin très politique, déjà de connaître bien sa ressource, nous on n'a pas d'études, les collègues de Natura 2000 avaient essayé de faire financer une étude pour bien connaître la ressource notamment souterraine d'eau qu'on peut avoir, et on n'a jamais réussi à obtenir de financement, donc du coup on a une méconnaissance de cette ressource-là"* (PAT1).

Les collectivités peuvent aussi être freinées dans la mise en place d'action de protection de la qualité de l'eau à cause de cette complexité et d'une méconnaissance du sujet de la part des élus (DDT21).

Pour les acteurs de l'eau, **la question alimentaire** semble tout aussi **complexe**, car une grande diversité d'acteurs en fait partie (agriculteurs, accompagnement technique, transformateurs, distributeurs, etc) : *"quand on a commencé à travailler sur les filières, on s'est vite rendu compte qu'il fallait non seulement de l'accompagnement technique, mais il faut aussi des transformateurs, il faut aussi des metteurs en marché, c'est beaucoup plus complexe."* (AAC1). Les transformateurs sont très peu connus : *"Vraiment, ceux qui transforment la matière première en produit alimentaire, nous, on n'en a pas de connaissance dans ce secteur."* (AAC4).

2.3. Complexité de l'animation

L'animatrice AAC1 parle de sa **difficulté à animer**, car elle se heurte à des agriculteurs qui font pleinement partie du système agro industriel dominant : *"on essaie, oui, de créer du lien, mais c'est difficile parce que beaucoup d'agriculteurs sont dans le système coopératif. Et le problème, c'est que la COOP ne vend que certaines semences pour, au final, ne racheter que certaines productions. Donc, on est clairement bloqué par ce système-là."* (AAC1).

L'historique peut aussi être un facteur de complication de l'animation agricole. En effet, des tensions entre la collectivité et les agriculteurs peut créer un frein au développement de projets (AAC2). De plus, pour AAC2, les agriculteurs ont besoin *"que ça vienne d'eux pour que ça tienne sur le long terme."* (AAC2). Ils doivent être volontaires et investis dans les projets pour que ceux-ci fonctionnent, plutôt que de leur imposer des changements.

Sur le territoire de l'EPAGE de l'Armançon, l'animatrice AAC4 ne sait pas comment aborder la question croisée eau / alimentation et si c'est à elle de traiter ça en tant qu'animatrice captage qui a déjà des missions conséquentes. La **question de la légitimité** se pose. *"Je ne sais pas trop par quelle porte d'entrée on pourrait faire ça. Est-ce que nous, animateurs captage, c'est à nous à aller voir une communauté de commune pour parler de l'alimentation ?"* (AAC4). Les animateur.ices PAT évoquent la difficulté d'aborder le sujet de l'eau : *"la question de l'eau est transversale, elle est partout, mais c'est juste qu'on ne sait pas exactement trop comment la saisir."* (PAT1). De même, pour PAT3, l'animation eau n'est pas de son ressort selon lui : *"ce n'est pas à moi, à mon avis, aujourd'hui, de porter cette animation. C'est certainement à mes collègues de la gestion du cycle de l'eau. Ce n'est pas cloisonné, mais on ne peut pas tout faire."* (PAT3).

2.4. Manque de moyens humains et financiers

Le **manque de moyens des collectivités** fait que certaines n'ont pas d'animation autour des captages d'eau potable, comme jusqu'à récemment pour la CUCM, ce qui fait que le lien entre agriculteurs et collectivité n'était pas assuré : *"le lien était un peu perdu, donc c'est une priorité de recréer ce lien afin de pouvoir échanger ensemble."* (AAC2). Le directeur de l'ASCOMADE évoque aussi cette difficulté, puisque pour lui, il est difficile de convaincre les collectivités qui ont des manques de moyens de s'investir sur la protection de la ressource. Pour lui, les faire réfléchir au périmètre de leurs actions est aussi important, avec l'exemple d'agir à l'échelle de plusieurs communes pour avoir plus de ressources.

De plus, la plupart des **financements** pour les agriculteurs sont sur des temps courts, qui ne correspondent pas à des temps de filière : *"la première demande de financement, c'était une demande de financement agence de l'eau sur les filières à bas niveau d'intrants, était trop juste. On n'avait pas une vision assez à long terme de la filière. il faut, entre 7 et 9 ans, pour faire émerger une filière et qu'elle devienne pérennisable dans le temps. Et nous, ça ne fait que 3 ans. Et nos financements sont déjà mangés."* (AAC1).

2.5. Des changements visibles sur le temps long

La **création et le développement de nouvelles filières prend du temps**, ce qui peut démotiver les acteurs puisque les résultats ne sont pas visibles tout de suite, sachant qu'il faut plus de 7 ans pour créer une filière pérenne : *"Voilà, il faut que ça bouge parce que c'est des pas de temps assez longs, la filière. Donc, c'est vite usant."* (AAC1). L'amélioration de la qualité de l'eau prend du temps, ainsi que la mise en place des changements de pratiques durables sur les AAC.

Les **élus ont aussi du mal à s'investir sur du temps long**, qui va au-delà de leur mandat : *"il faut peut-être faire des études en prévision du futur, et là, à nouveau, pour des élus, oui, enfin, le futur, moi, je fais un mandat municipal, on verra après."* (ASCOMADE). Ainsi, des études sur la ressource ou des changements ambitieux sont plus compliqués à motiver.

2.6. Manque de vision globale et systémique

Au niveau régional, le **manque de vision globale** autour des enjeux est déplorée. La DRAAF pense d'ailleurs qu'*"il faut déjà s'acculturer au niveau de la région"* pour que des coopérations eau / alimentation puissent s'organiser. C'est quelque chose qui est en cours sur les sujets santé et alimentation, avec un croisement des contrats locaux de santé (CLS) et PAT, donc qui pourrait être repris sur l'eau.

Cette vision partielle des enjeux est un frein aux coopérations : *"Tout est tellement décousu. C'est aussi un vrai problème."* (AAC1). De plus, ce manque de vision globale entraîne un manque de coordination des projets et sur les financements : *"il y a le manque de coordination des projets. Parce que quand on voit qu'on est plusieurs à travailler sur les filières, pourquoi à aucun moment, il y a un financeur qui tape du poing sur la table pour dire stop. Il y a tel groupe qui travaille sur une filière et un autre groupe qui travaille sur une filière."* (AAC1).

2.7. Échelles d'action différentes entre eau et alimentation

L'échelle des PAT est différente de celle de gestion de l'eau, qui est plutôt au niveau du bassin versant ou du captage : *"C'est toujours un petit peu la difficulté. C'est que l'échelle du PAT elle ne correspond pas de toute façon à l'échelle de la gestion de l'eau. Que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement etc. Donc forcément il y a déjà souvent une méconnaissance de comment ça fonctionne."* (DRAAF). Les agences de l'eau interviennent sur des territoires beaucoup plus importants que les collectivités chargées de l'eau potable et que les acteurs locaux, c'est donc moins facile de les connaître pour certains acteurs de terrain, et donc de pouvoir bénéficier de leurs financements.

De même, la problématique de la création de filière et de son périmètre est évoquée : *"une filière territoriale se travaille difficilement à l'échelle d'une intercommunalité administrative, comme la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. C'est pas à l'échelle de 29 communes qu'on va créer des filières territoriales."* (PAT2). Pour cet animateur, il est aussi nécessaire d'avoir des homologues sur les autres collectivités qui travaillent sur le sujet.

2.8. Des priorités diverses mais qui tendent vers un objectif commun

La moitié des personnes interrogées (4/8) pensent que **les acteurs de l'eau et de l'alimentation partagent, au moins en partie, les mêmes objectifs** : *"Je pense qu'ils partagent les mêmes objectifs, sincèrement, mais je pense qu'ils ne sont pas tous conscients des difficultés des autres pour les atteindre."* (CRA). Pour CRA l'enjeu commun aux acteurs *"c'est assurer une eau de qualité à la population et puis préserver les milieux. Et puis, il faut assurer qu'il y ait de l'eau pour tout le monde."* (CRA). Pour AAC2, tous les acteurs trouvent important de préserver l'eau.

La question des différences de langage entre les mondes professionnels se pose : *"je pense que c'est à peu près les mêmes priorités qui ne sont pas forcément formulées pareil. Parce que, par exemple, comme je disais, si une collectivité parle plutôt de souveraineté, ça ne va pas du tout être l'approche sur les captages. Sur les captages, si on doit formuler, c'est plus alimentation durable, résilience"* (CPIE YN). Les acteurs auraient donc les mêmes objectifs communs mais ne s'en rendraient pas forcément compte. *"Je ne sais pas si c'est les mêmes priorités, mais il y a des choses à faire en commun, c'est sûr. (...) Après, je ne pense pas que travailler que sur le volet alimentation permet non*

plus de tout résoudre. C'est évident que les deux sont liés, ce n'est peut être pas avec les mêmes priorités, mais il y a quand même des objectifs communs qu'on doit trouver." (AAC4).

Pour l'autre moitié des enquêtés (4/8), certains acteurs ont **d'autres problématiques à prendre en compte**, notamment les acteurs économiques, ce qui les éloigne de ces objectifs communs essentiels aux coopérations. Pour AAC2, les agriculteurs ont aussi le côté économique à prendre en compte. De même pour AAC5, qui pense que *"tout le monde partage pas forcément les mêmes priorités, c'est sûr. (...) Enfin, tout le monde n'a peut-être pas vraiment conscience des enjeux, même si, voilà, on essaie de travailler au maximum sur la sensibilisation. Je pense que les acteurs économiques ont forcément pas les mêmes attentes que les acteurs qui travaillent sur la préservation de la qualité de l'eau."* (AAC5). Pour PAT1, l'EPAGE poursuit avant tout des enjeux de biodiversité et de fonctionnement hydrologique des cours d'eau tandis que le PAT se concentre sur le côté alimentaire, ce qui limite les partenariats.

2.9. Cloisonnement institutionnel

Les coopérations sont contraintes par le **cloisonnement institutionnel**, que ce soit au niveau national, comme régional : *"les services de l'État, les ministères, déjà entre les ministères de l'agriculture et les ministères de la Transition écologique, ils ne sont pas forcément sur la même longueur d'onde, sur ces sujets-là, donc parfois, on a des centres différents, au niveau national, je parle même pas du niveau régional. Et puis, on a aussi des agences de l'eau qui avancent en parallèle des services de l'État, donc ça, c'est des trucs que je n'arrive pas bien à comprendre. À l'heure où nous, on essaie de s'aligner et de faire évoluer les professionnels là-dessus, c'est quelque chose qui est quand même assez dangereux."* (CRA).

Comme le montre la littérature, les politiques eau et alimentation sont encore cloisonnées en France. C'est un problème qui est soulevé par les acteurs de terrain : *"Notre administration est faite comme ça, c'est par silos, par thématiques. Maintenant, ça commence à s'interconnecter, mais les difficultés viennent de là. Chacun a ses spécialités. C'est difficile de parler le même langage quand on a des spécialités différentes. C'est parce qu'on travaille par silos le plus souvent."* (AAC3).

2.10. Des acteurs difficiles à mobiliser

Certains acteurs sont plus difficiles à impliquer dans des démarches visant la préservation de la qualité de l'eau. Selon AAC1, tous les acteurs sont difficiles à mobiliser sur la phase opérationnelle contrairement à la phase de réflexion où beaucoup d'acteurs sont prêts à s'impliquer.

Les **coopératives** sont difficiles à amener sur le sujet de la qualité de l'eau : *"l'entrée qualité d'eau n'est pas forcément... Eux, ce qui les intéresse, ça fait partie d'un des sujets parmi beaucoup d'autres."* (AAC4). Pour cette animatrice, l'entrée changement climatique serait plus intéressante pour les coopératives qui cherchent à s'adapter. Elles sont difficiles à mobiliser (AAC4, AAC5) car il faut aller les chercher et l'eau n'est pas forcément un sujet qui les intéresse : *"c'est compliqué. On a des rendez-vous de temps en temps, mais ce n'est pas des échanges réguliers. (...) Il faut vraiment aller les chercher, se présenter, leur dire ce qu'on peut faire pour travailler ensemble. Ça s'avère assez complexe de travailler directement avec les coopératives, en tout cas sur le secteur."* (AAC4). Pourtant cet acteur a un vrai "pouvoir" sur les filières, en décidant des débouchés proposés aux agriculteurs (Musselin, 2005), et pourrait être un vrai levier à la prise en compte des enjeux eau / alimentation.

Les **syndicats d'eau** ont parfois une approche focalisée seulement sur l'eau : *"certains syndicats d'eau où la question à l'alimentation est loin de leur priorité, entre guillemets, parce qu'il peut y avoir une approche très gestion des tuyaux, parfois, mais c'est vrai que c'est une part très importante de la charge de travail et de la manne financière du syndicat."* (CPIE YN).

Les **agriculteurs** sont eux aussi difficiles à mobiliser, ce sont des démarches volontaires qui sont souvent mises en place : *"les agriculteurs eux-mêmes compliquent la chose parce que souvent, on fonctionne un peu à l'envers en fait quand on travaille de cette façon. On sait qu'au restaurant municipal, on a des marchés pour les pâtes bio, pour les lentilles bio, et on aimerait les faire produire sur une zone de captage pour protéger l'eau. (...) Donc, on mobilise ces agriculteurs qui, eux, à la base, ne sont pas forcément hyper chauds."* (AAC1). Ils disposent en effet de leurs propres contraintes (économiques, de production, etc), ce qui peut entrer en contradiction avec la prise en compte d'objectifs environnementaux.

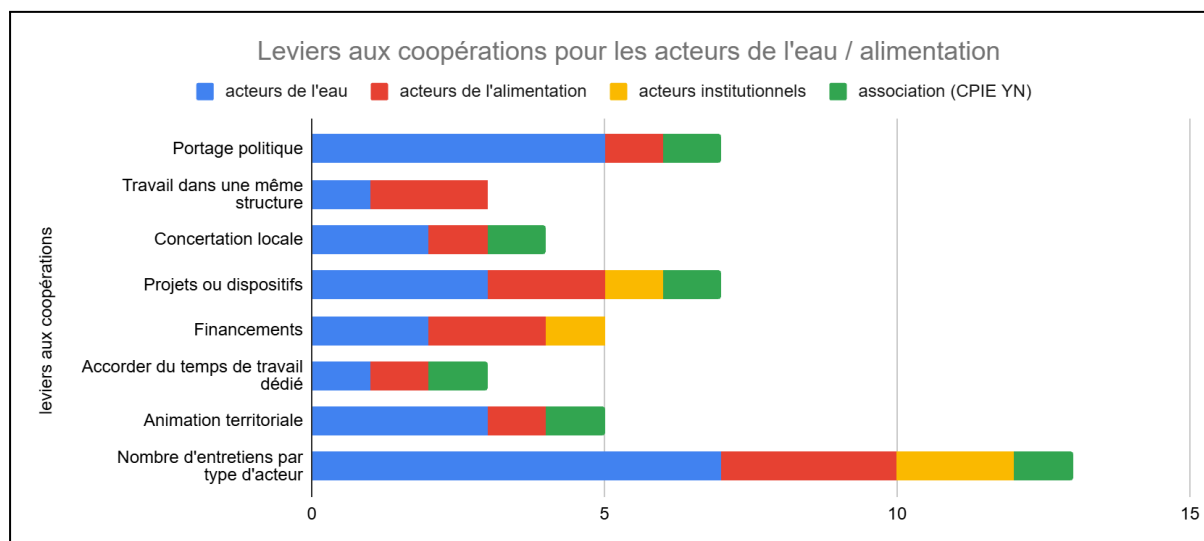
Pour AAC2, tous les acteurs sont sensibles aujourd'hui aux enjeux de qualité de l'eau mais **les politiques ont un rôle à jouer** pour aider au changement.

Ces différents freins aux coopérations sont intéressants à mettre en perspective par rapport aux leviers identifiés par les acteurs lors des entretiens.

3. Leviers aux coopérations

Les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation peuvent être facilitées par plusieurs leviers identifiés lors des entretiens (Figure 7). Cette partie fait une synthèse non exhaustive des principaux leviers favorisant les coopérations, et confirme ceux identifiés dans la littérature.

Figure 7 : Leviers aux coopérations des acteurs de l'eau / alimentation en BFC



3.1. Portage politique des projets

Le premier levier identifié par les acteurs interrogés est le besoin de portage politique. Les projets qui fonctionnent sont souvent l'objet d'un **portage politique fort** et d'une volonté de préserver la ressource en eau de la part des élus : *"il y a toujours (...) cette volonté d'être dans la prévention. Ils nous accompagnent beaucoup quand on fait des témoignages, des choses comme ça. Après, on a la chance, jusqu'à maintenant, d'avoir des élus qui comprennent que..."* (AAC1). Les élus décident des orientations, ce sont eux qui ont donc une forme de pouvoir par rapport aux animateur.ices qui sont alors dépendants en partie de leurs décisions (choix des projets, financements, etc).

3.2. Travail au sein d'une même structure

Être dans une même structure ou direction facilite les échanges entre animateurs et permet de mener des actions en commun qui prennent en compte des enjeux transversaux : *"on les travaille ensemble dans l'objectif, un, de préserver la qualité de l'eau, deux, diversifier, on essaye de faire rejoindre tous les enjeux. C'est un peu la force d'être dans la même direction, de discuter, de travailler ensemble, et de bien se connaître aussi."* (PAT2).

Ces réflexions en commun sont en développement ces dernières années : *"avoir des réflexions communes sur des sujets communs, de plus en plus de territoires commencent à le faire, notamment sous l'impulsion de la DRAAF, pour que les projets alimentaires territoriaux se rapprochent des animations relatives à l'eau, que ce soit bassin versant ou captage."* (PAT2).

Malgré le besoin croissant de croiser les enjeux, les animateur.ices ont la nécessité d'expliquer à leur direction pourquoi ils travaillent ensemble : *"Ce qu'on a dans le PAT de l'Auxerrois, c'est qu'on a des actions portées par AAC3 pour la protection des captages qu'on retrouve dans le contrat avec*

l'agence de l'eau, qui sont dans le PAT. C'est du copier-coller, mais où on dit la préservation de la qualité de l'eau, l'eau, c'est un produit alimentaire, qui fait partie de sa consommation, et donc on l'intègre dans le PAT." (PAT2).

De même, travailler au sein d'une même commune semble être facilitateur : *"Sur Natura 2000, comme c'est des collègues directement de la com, c'est un peu plus fluide, un peu plus différent. Dans le sens où on est dans la même structure. Même si la communauté de commune en fait partie, c'est une échelle territoriale supérieure." (PAT1).*

3.3. Concertation locale et espace d'échange

L'écoute et la création d'un **espace de dialogue** localement est important pour faciliter les coopérations : *"une vraie consultation locale, une vraie consultation avec la mobilisation de tous les acteurs et puis une vraie écoute aussi des besoins et des difficultés des uns et des autres de tous les acteurs. Je pense que déjà, si on investissait sur les territoires, ça serait bien" (CRA).*

Donner une place importante à des **échanges et une concertation** à différents niveaux est repris par plusieurs acteurs dans le but de partager et construire des actions communes (CRA, AAC2, AAC4). Il est donc important d'avoir des échanges au sein de réseaux, qui permettent de mettre en lien les différents acteurs (AAC2). Il y a un besoin de **mettre en relation les acteurs** (au travers de PAT par exemple), d'où l'intérêt de CapTer qui travaille avec divers acteurs. Pour AAC2, mobiliser le plus d'acteurs possibles est aussi important pour développer les coopérations à l'échelle régionale.

3.4. Projets ou dispositifs qui font le lien

Le **PAT de l'Auxerrois** reprend les actions sur la protection des captages (contrat agence de l'eau) et les intègre : *"Ce qu'on a dans le PAT de l'Auxerrois, c'est qu'on a des actions portées par [AAC3] pour la protection des captages qu'on retrouve dans le contrat avec l'agence de l'eau, qui sont dans le PAT. C'est du copier-coller, mais où on dit la préservation de la qualité de l'eau, l'eau, c'est un produit alimentaire, qui fait partie de sa consommation, et donc on l'intègre dans le PAT." (PAT2).* Cela permet d'avoir du lien entre les différentes démarches et de les valoriser.

Le cahier des charges des PAT de niveau 2 intègre aujourd'hui les questions d'eau, ce qui favorise cette prise en compte. Ainsi, la DRAAF commence à travailler sur cet axe : *"cette question de l'eau commence à être saisie sur les PAT niveau 2, donc on commence à travailler pour permettre aux PAT d'avoir les billes pour commencer des projets sur l'eau, puisque en fait dans le niveau 2 ils sont obligés d'avoir des axes environnementaux qui sont développés, donc il y en a beaucoup qui se sont quand même saisis de cette question là" (DRAAF).*

Lier les deux sujets par le biais des **plans d'actions** permettrait une prise en compte systématique dans les projets : *"Que dans les plans d'action pour préserver l'eau, il y ait toute une partie alimentation. Et que dans la partie alimentation, il y ait toute une partie sur l'eau. Que les enjeux soient bien croisés" (AAC4).*

Pour AAC1, les **groupes de travail PAT** sont très importants, ils permettent la circulation d'informations, de répartir les missions, et de se mobiliser : *"le groupe de travail du PAT. Ça permet d'avoir de l'info. Ça permet de dispatcher un peu les missions. Ça permet de savoir aussi ce sur quoi les autres collectivités travaillent. Ça permet aussi de ne pas se démobiler, de garder une certaine dynamique. Puis, ce qui est important aussi, c'est que ça permet d'avoir des projets." (AAC1).*

En effet, le PAT semble être un dispositif qui rassemble les acteurs et leur permet de dialoguer sur un territoire. Selon PAT1, c'est un bon outil qui a aussi un rôle de réseau.

3.5. Financements

L'aspect levier des financements est soulevé par de nombreux acteurs (9/14), que ce soit pour l'animation des PAT : *"il n'y a pas de financement pour l'animation du PAT lui-même."* (AAC1), ou pour le financement de filières bas niveau d'intrants, qui est donné sur un temps trop court pour permettre la pérennité de la filière (AAC1). Une absence de financements peut entraîner un manque de connaissance de la ressource en eau et donc limiter sa prise en compte dans le PAT (PAT1). Cet animateur PAT serait intéressé de créer plus de liens entre eau et alimentation si des financements sont possibles : *"Si on a des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets avec des subventions pour mettre en place des choses autour de l'eau et de l'alimentation, moi je serais très attentif à ce genre de choses."* (PAT3).

Le caractère essentiel des financements dans la mise en place de changements est mis en avant : *"Et puis, évidemment, des financements parce qu'il faut accompagner tous les changements"* (CRA).

3.6. Accorder du temps de travail dédié aux coopérations

Enfin, **accorder du temps de travail aux agents** spécifiquement pour prendre en compte les deux sujets et leurs interconnexions permettrait aux animateur.ices de plus facilement travailler dessus : *"je pense que ce serait déjà d'accorder aux agents qui ont le temps de se dire que ça fait partie des missions et des priorités de mission."* (CPIE YN).

3.7. Acteurs clés au développement de coopérations

Certains acteurs sont désignés comme des acteurs clés aux coopérations sur la région, car ils pourraient les faciliter.

Les élus sont importants, ils participent aux réunions, au niveau politique, ils ont un rôle clé pour choisir les sujets à traiter. Si un élu est moteur et convaincu, il peut faire changer les choses et initier des projets : *"Au niveau politique, c'est eux qui ont les clés pour traiter de tel sujet ou tel autre. C'est important quand il y a un élu qui est présent, qui est moteur, qui est convaincu par quelque chose."* (AAC4). Mais c'est une participation qui est inégale en fonction des collectivités (AAC5). *"les élus ont une place centrale, parce que si on n'a pas de portage politique, on n'a pas de projet."* (AAC1). De plus, les agents et chargés de mission dépendent des élus, notamment sur le temps de travail alloué pour les sujets qui relient eau et alimentation (CPIE YN).

Cependant, la complexité technique du sujet de la qualité de l'eau joue sur la prise en compte par les élus, qui peuvent alors être en difficulté par manque de connaissances : *"Et je pense qu'en tant qu'élu, on a pu voir là avec les débuts de mandat, ceux qui découvrent le sujet, [...] Il y a un peu ça, c'est un peu la complexité technique. Le fait peut-être, je dirais, il y en a qui peuvent se sentir un peu seuls, démunis, un peu par méconnaissance"* (DDT21).

Un **besoin de formation des élus** est ressorti des entretiens mais aussi du questionnaire exploratoire. Ce sujet a aussi été abordé au cours du COTECH, ce qui a ajouté ce sujet à la réflexion liée au GT1 : fonctionnement du réseau CapTer. En effet, rien n'est encore proposé au niveau régional pour des élus qui seraient intéressés à se former sur le sujet. La Chambre régionale d'agriculture s'est penchée

sur la question des élus internes à la Chambre et a travaillé sur leur formation : *"Nos élus, ils ont aussi besoin d'être accompagnés pour avoir des connaissances techniques. L'idée, c'est qu'on partage une position, enfin, c'était qu'on partage une position commune sur les sujets Eau Climat. Donc on a bien travaillé, on l'a écrit, et ça sert de base sur toutes les prises de parole et les positions de nos élus à la Chambre régionale."* (CRA). Le CPIE Yonne Nièvre a aussi travaillé sur la formation des élus, avec des "form'actions" de 4 à 5 jours sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau sur le sujet de l'eau. Ces deux acteurs semblent donc intéressants à inclure dans la réflexion sur la formation des élus.

Les acteurs institutionnels ont également un rôle à jouer, notamment à travers leurs appels à projets et financements : *"les acteurs institutionnels jouent un rôle important dans la mesure où c'est quand même eux qui sont dans l'initiative de la structuration des projets alimentaires territoriaux. Au travers des appels à projets, ils orientent aussi beaucoup. En gros, leur financement est conditionné à un certain nombre de choses que les collectivités, en tout cas les porteurs de projets, sont nécessairement obligés de respecter et de suivre. Quand la consigne, c'est d'intégrer des enjeux eau ou des enjeux santé dans un PAT, les questions ne se posent pas, c'est une obligation. Ils sont aussi facilitateurs en ce sens-là pour amener les collectivités à traiter les sujets, non pas indépendamment les uns les autres, mais dans une logique de transversalité."* (PAT2).

Les financeurs permettent aux projets de territoire de pouvoir être réalisés sur le terrain : *"Il y a les financeurs aussi. Vous avez l'Agence de l'eau qui va financer des filières sous certaines conditions, bien sûr en rapport avec l'eau, mais qui peut accompagner le développement de certaines filières alimentaires."* (AAC3). Leur action peut aussi faciliter la création de projets (AAC1) et favoriser les synergies entre les acteurs.

3.8. Le rôle de l'animation : essentielle aux coopérations

L'animation est essentielle pour créer une volonté de coopérer. En effet, les animateur.ices AAC font le lien entre les acteurs de l'eau et de l'agriculture : *"on est un petit peu centraux, en tout cas sur les aires d'alimentation de captage, toujours, que j'anime. Oui, non, c'est vrai que c'est quand même nous qui sommes là pour rallier tout le monde."* (AAC5). Leur rôle est de mettre en place des projets, des actions, animer, accompagner plutôt que de conseiller les agriculteurs et porter des projets : *"c'est là qu'on se rend compte de la force des animateurs, c'est que si un projet n'est pas animé, il ne se passe rien."* (AAC1). L'animation des PAT permet de mettre au courant les différents acteurs de l'alimentation, les collectivités et les élus des projets et actions en cours et de les associer si besoin (PAT1).

Les animateur.ices font aussi le lien entre différents acteurs, ce qui permet d'initier un dialogue. Par exemple, AAC2 fait le lien entre collectivité et agriculteurs, qui était faible par manque d'animation agricole jusqu'en 2025 : *"le lien était un peu perdu, donc c'est une priorité de recréer ce lien afin de pouvoir échanger ensemble."* (AAC2).

Ce rôle d'intermédiaire est essentiel puisqu'il permet de mettre en lien des acteurs qui n'ont pas les mêmes mondes professionnels et ainsi leur permettre de dialoguer, et de mener à des coopérations plus étroites autour d'intérêts communs, qui peuvent être construits.

4. Perspectives d'évolution pour les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation en BFC

4.1. Comment renforcer les coopérations selon les acteurs ?

Ainsi, les coopérations rencontrent de nombreux freins sur la région BFC. Pourtant, certains acteurs possèdent le **“pouvoir” de créer ou de renforcer ces liens** (Musselin, 2005). Par exemple les collectivités créent directement des projets de territoire, et les élus prennent les décisions. Les Agences de l'eau, en tant que financeurs sur des projets de préservation de la qualité de l'eau, ont aussi un rôle important dans le renforcement de ces coopérations, de même que les autres financeurs institutionnels comme la DRAAF, DREAL, etc.

Les animateur.ices, quant à eux, ont un pouvoir d'intermédiaire, ils font le lien entre le monde de l'eau et de l'agriculture pour les animatrices AAC et entre les collectivités, le monde agricole et les acteurs de l'alimentation pour les animateur.ices PAT. Ils possèdent une **“marge de liberté”** (Musselin, 2005) sur leurs actions, comme en témoignent PAT2 et AAC3, qui travaillent ensemble et présentent à leur direction les raisons de cette coopération. Cependant, ce sont toujours les élus qui décident des priorités, ce qui influe sur le travail de ces animateur.ices. C'est pourquoi la question de la formation des élus est un sujet prégnant pour les acteurs de la région.

Différentes stratégies peuvent être envisagées pour renforcer les coopérations entre acteurs, comme s'appuyer sur les leviers cités ci-dessus ou alors limiter les freins au maximum. Selon les acteurs, les priorités sont de **favoriser l'interconnaissance, créer du lien et échanger au sein de réseaux**. Commencer par mettre en lien les acteurs permettra ensuite de créer de dialogue, du partage, et ensuite de mener à des actions collectives sur un territoire.

L'interconnaissance et la connaissance des enjeux est une condition aux coopérations évoquée par plusieurs acteurs des deux domaines, eau et alimentation (PAT1, AAC4, AAC5). Identifier clairement qui fait quoi sur l'eau est un premier pas vers l'interconnaissance, et vers la compréhension des enjeux de chacun (CPIE YN). Le réseau CapTer a bien identifié ce manque de clarté, c'est pourquoi j'ai pu réaliser cette étude et un document de synthèse sur les acteurs de l'eau en BFC et leurs actions devrait être publié dans les prochains mois.

Pour AAC3, les coopérations existent déjà sur son territoire : *"c'est compliqué parce que nous, on travaille ensemble déjà. Je ne sais pas."* (AAC3), ce qui pourrait être une source d'inspiration pour d'autres territoires qui ne se sont pas encore saisis des ces enjeux.

4.2. Evolution des coopérations dans les prochaines années

Plusieurs acteurs (2/14) se disent **“optimistes”** quant à l'évolution future des coopérations et les acteurs pensent que les **coopérations vont se renforcer à l'avenir** (5/14). Les coopérations vont devenir plus étroites et nécessaires : *"Elles seront forcément de plus en plus étroites, nécessaires, pour les raisons dont on a parlé tout à l'heure. L'eau est précieuse, elle se fait rare, et tout le monde en a besoin, que ce soit les industriels ou les agriculteurs."* (PAT3). Des coopérations plus concrètes avec des projets communs, avoir des exemples qui fonctionnent pour inspirer d'autres territoires sont des conditions de l'action collective pour le CPIE YN. De plus, tous les acteurs du système alimentaire sont à mobiliser, puisqu'ils ont tous un rôle dans la protection de la ressource en eau.

Pour cela, la **création d'une vision commune** est importante, et pourrait se matérialiser *"par quelques réunions régulières, on se met sur une table et on évoque les sujets et on se crée une sorte de vision commune."* (AAC2).

Pour AAC1 et la DRAAF, il y a une **volonté de mieux faire sur la région**, d'échanger entre acteurs pour avancer sur la protection de la ressource. Mais cette volonté est dépendante des choix de certains acteurs comme l'agro industrie, des politiques nationales, européennes et des financeurs (AAC1, AAC3) : *"Si les institutions se donnent les moyens d'aller dans ce sens-là, automatiquement, on n'aura pas le choix."* (AAC3). En effet, l'institutionnel et l'économique ont un poids important dans les marges de liberté dont bénéficient les acteurs sur le terrain.

Pour AAC4, le **rôle des animateurs doit être clairement défini** pour les inciter à coopérer, avec des fiches de poste qui reprennent ces sujets et dans le but de valoriser leur travail (AAC4). De plus, les animateur.ices sont incitées à se pencher uniquement sur le volet agricole, alors que les industriels et les habitants sont aussi des usagers de l'eau (AAC4).

Pour AAC5, elles vont être forcées par la **réglementation** : *"Je pense qu'elles n'auront pas le choix." "La réglementation s'en mêle de plus en plus. Il y a de plus en plus de choses qui sont demandées à tout le monde, que ce soit aux collectivités, la DDT doit rendre des comptes, l'agence de l'eau doit rendre des comptes, les actifs, les coopératives sont obligés de suivre, finalement, s'ils veulent continuer."* (AAC5).

Pour la DDT21, il est important de **croiser les politiques eau et alimentation**, en intégrant par exemple les politiques de l'eau dans celles de l'alimentation.

En conclusion, certains acteurs (élus, institutionnels et financeurs) possèdent plus de pouvoir que d'autres puisqu'ils influent directement sur les décisions prises à l'échelle locale. Ces acteurs ont donc un impact fort sur les coopérations en BFC et leur mobilisation est essentielle. Cependant, les acteurs territoriaux possèdent une marge de liberté qui peut être utilisée et ainsi permettre des coopérations, puisque la plupart des personnes interrogées sont sensibles au sujet eau / alimentation.

5. Perception du réseau Capter

5.1. Connaissance du réseau CapTer et de son rôle

Pour ce qui est des animatrices AAC, 3 sur 5 connaissent le réseau depuis plusieurs années, allant de 4 ans à plus de 10 ans, généralement à leur prise de poste, soit à travers des webinaires, mails ou newsletter CapTer ou à travers leurs collègues. Pour les deux personnes qui ont eu connaissance plus récemment du réseau, c'est pour l'une en raison d'une prise de poste plus récente (depuis 1 an) et pour l'autre, elle n'avait *"pas du tout identifié le réseau"* (AAC1). Les animatrices AAC ont donc des implications qui varient en fonction de ce point.

Pour l'animatrice de la Chambre régionale d'agriculture, qui connaît le réseau à travers les élus et les échanges entre animateurs AAC de la Chambre, la question de la clarté se pose : *"les objectifs du réseau, pour moi, ils sont pas clairs. j'ai pas bien compris l'intérêt du réseau, vraiment, qu'est-ce qui s'y fait"* (CRA). La Chambre anime son propre réseau d'animateurs AAC et se demande alors en quoi Capter pourrait leur apporter et comment elle pourrait s'impliquer dans le réseau.

Les animateur.ices PAT connaissent en général le réseau depuis plus longtemps, soit une dizaine d'années pour les 3, ce qui est expliqué par le fait que l'association Alterre était chargée d'animer l'ancien réseau des PAT de BFC en 2022. Ces chargés de mission connaissent donc l'animateur CapTer et sont régulièrement en contact. Pourtant malgré cette connaissance de Alterre, ils n'ont pas forcément conscience du rôle et des missions de CapTer : *"Je n'en ai pas forcément une connaissance assez approfondie"* (PAT1).

Pour les associations, les liens sont historiques, puisque le CPIE YN et Alterre ont porté des projets communs et sont en contact depuis plusieurs années sur le thème eau et alimentation, et l'ASCOMADE est régulièrement en lien avec CapTer pour être au courant de ce que propose le réseau : *"c'est intéressant qu'on se tienne régulièrement informé, qu'on se dire, ah, tiens, là, sans parler de convention, de partenariat, etc., c'est vraiment du boulot dans l'intelligence."* (ASCOMADE).

Les deux personnes de la DDT21 connaissent le réseau depuis 2016 et 2024, soit leur prise de poste en tant que chargées de la qualité de l'eau. Pour elles, le réseau est plus dirigé vers un public d'élus : *"C'est vrai que c'était quand même aussi vraiment plus pour les élus. Souvent, c'était plus dirigé pour les élus."* (DDT21). Pourtant le réseau peut être en lien avec des élus, mais pas seulement puisqu'il est composé des animateur.ices AAC ou des acteurs institutionnels comme l'agence de l'eau RMC ou la DREAL.

La DRAAF connaît le réseau depuis 2 ans, mais n'a pas encore une compréhension totale du réseau : *"j'ai commencé à comprendre un petit peu fin 2024 que ça existait et je suis encore loin de comprendre tous les tenants et aboutissants."* (DRAAF).

Ainsi, les **acteurs de l'eau en BFC ont une connaissance variable et plutôt faible du réseau CapTer**, qui leur est pourtant destiné. Les acteurs de l'alimentation sont également peu au courant de ce que propose CapTer, même s'ils connaissent en général mieux Alterre.

5.2. Perception du réseau et de sa redynamisation

Le réseau est dans une phase de redynamisation depuis quelques mois. Les acteurs ont donc une vision du réseau qu'il est intéressant de prendre en compte dans cette redynamisation.

Le réseau est d'abord vu comme **indispensable pour créer du lien entre les animateur.ices AAC** et ainsi avoir un espace d'échanges aussi bien technique, que informel : *"je pense que c'est indispensable, parce que je pense que tous les animateurs sont un peu dans la même galère, j' imagine. On a un peu les mêmes questionnements, un peu les mêmes freins sur le terrain. Et ce serait quand même super de pouvoir avoir des homologues plus proches, parce que finalement, mes homologues sont tous en Rhône-Alpes."* (AAC1). Ce besoin est repris par les autres animatrices AAC. Les acteurs sont intéressés par cette redynamisation car pour eux : *"C'est bien de se reposer ces questions-là et de voir redynamiser. C'est une bonne chose, ça va dans le bon sens."* (AAC4).

Cependant, le réseau est perçu comme *"très descendant"* (AAC3). En effet, le réseau propose *"des visios régulières sur des sujets spécifiques"* (AAC3) mais ne prend pas forcément en compte les besoins des agents de terrain et leur questionnements. Ce ressenti d'une **démarche descendante** peut être considéré comme un frein à l'implication des acteurs, puisqu'ils ne sont pas à l'origine d'un évènement ou de rencontres souhaitées.

Le lien émergent entre alimentation et eau avec le "GT2 : Eau, alimentation et PAT" est une source d'intérêt pour les animatrices AAC (AAC2, AAC3) et pour l'animatrice PAT1 : *"Ça pourrait être pour nous un moyen d'essayer de développer plus de choses. Encore une fois, on va être un peu limité par le temps, c'est juste ça. Évidemment que s'il y a des choses sur l'eau et l'alimentation plus précisément, ça pourra m'intéresser"* (PAT1).

5.3. Implication dans le réseau

Les acteurs ont des implications assez différentes en fonction de leur poste, de leur connaissance du réseau et de ce qu'ils recherchent.

● **Evènements et animation du réseau**

Les cafés CapTer, les journées techniques et les webinaires sont globalement appréciés des participant.es, malgré un faible taux d'implication aux derniers évènements (moins de 10 participant.es en visio-conférence). Le principal frein à la participation semble être **le temps** pour 3 animatrices AAC sur 5 : *"C'est toujours des échanges et des temps intéressants. Quand il y a des évènements, des journées pour les animateurs auxquels on est invités, c'est suivant les disponibilités. On essaie au maximum, souvent c'est intéressant."* (AAC4). La participation est conditionnée à la disponibilité des personnes et au temps qu'elles ont : *"Nous, ce qui nous manque à la chambre, c'est vraiment le temps. C'est vrai qu'on est sur un peu tous les fronts."* (AAC5).

Pour les animateur.ices PAT, leur implication est très limitée, puisqu'ils n'étaient pas la cible première du réseau. Mais l'animatrice PAT1 participe parfois à travers les enquêtes du réseau et à quelques visios.

Le CPIE YN et l'URCPIE participent régulièrement aux évènements organisés par CapTer, ont aussi co-animé des cafés CapTer, partagé leur expérience, et un objectif de partenariat entre les deux associations se dessine pour travailler ensemble.

L'ASCOMADE n'a pas de projet en commun avec CapTer mais est en lien avec le réseau en partageant leurs évènements pour ne pas refaire les mêmes choses.

La DDT21 participe peu et a peu de liens avec CapTer en général, mais a inclut le réseau dans sa réflexion autour de la gestion de l'eau en Côte d'Or. La DRAAF a une implication récente aux évènements organisés, notamment sur les réunions autour de la question des captages.

● **COTECH**

9 personnes interrogées sur 14 ont participé au COTECH du 30 avril 2026 (4 AAC, CRA, DRAAF, DDT21, ASCOMADE et CPIE YN) organisé par CapTer, qui a réuni les différents acteurs de l'eau afin de recréer une dynamique d'échange et de partage au sein du réseau. Les acteurs présents soulignent l'importance d'avoir cette **dynamique régionale pour les acteurs de terrain** : *"j'étais présente au COTECH justement pour essayer de participer à ce relancement parce qu'on en a besoin en tant qu'acteurs sur le terrain. Ça nous met tous un peu en corrélation et c'est important."* (AAC2). Pour certaines personnes, cette réunion était leur première au sein du réseau (AAC1, CRA).

Mais un **manque de clarté** quant aux objectifs du COTECH est aussi amené : *"Le Cotech, bon, j'ai eu un petit peu du mal à voir quel était l'objectif."* (AAC4).

- **Groupes de travail**

A la suite de ce COTECH, les deux groupes de travail (GT) qui ont émergé intéressent les acteurs. En effet, certaines personnes pensent que les GT vont leur apporter plus de connaissances sur le réseau : *"Je viendrai au groupe fonctionnement du réseau le 30 juin. Ça me permettra de mieux comprendre le rôle du réseau."* (AAC1). La question alimentation et eau intéresse aussi, notamment sur des territoires où la réflexion autour d'un PAT est en cours : *"On est en plein dedans justement, et donc avec les PAT et l'eau, ça m'intéresse."* (AAC2). Son objectif est de recueillir *"quelques idées pour créer ce lien entre les PAT et l'eau"* (AAC2) et d'en savoir plus sur le travail du CPIE YN.

Cependant, d'autres ne pensent pas s'impliquer en raison de leurs contraintes professionnelles, notamment un calendrier contraint (AAC3, AAC5, DRAAF). L'organisation de ces GT soulève des questionnements de la part des acteurs présents au COTECH. L'animatrice AAC4 ne se sent pas la cible première des GT en raison des thèmes choisis et se demande : *"Quelle était la cible pour participer à ces groupes de travail ?"* (AAC4).

La question de l'utilité concrète sur le terrain des groupes de travail est soulevée : *"Je me questionne un peu aussi sur ces groupes de travail, sur l'eau, alimentation, captage, qu'est-ce que ça va... Enfin, voilà, comment ça va impulser des projets concrets sur le territoire"* (CRA). De même, l'animatrice AAC5 se pose la question de la place donnée à l'action concrète dans les GT, pour avancer sur les territoires et évoque la multiplication des groupes de travail : *"ça peut être des choses qui nous intéressent, ce n'est jamais perdu, mais c'est vrai que des fois, c'est toujours pareil, multiplier les groupes de travail, des fois on se demande un petit peu, si ça permet vraiment d'avancer ou pas."* (AAC5).

5.4. Apports du réseau

Les animatrices AAC sont l'un des principaux publics visés par CapTer. L'élément qui ressort de tous les entretiens est **l'importance des retours d'expériences** pour ces animatrices. Les personnes recherchent des illustrations concrètes d'actions sur un territoire, de l'inspiration, ce qui a fonctionné ou non dans un projet de préservation de la qualité de l'eau : *"C'est surtout des idées, des retours d'expérience, des idées un petit peu nouvelles qu'on peut apporter."* (AAC5) ; *"Pour moi, c'était une petite aide quand même à consulter de temps en temps"* (AAC2). A travers les webinaires, le réseau leur apporte des informations, aussi bien techniques, que sur les financements, appels à projets ou sur de nouveaux outils (AAC1, AAC5). Il leur permet d'acquérir des connaissances et de rencontrer différents acteurs de l'eau, notamment les institutionnels. Les retours d'experts sont aussi appréciés (AAC5).

Le côté **observatoire autour de l'eau** sur le site d'Alterre intéresse les acteurs, notamment à travers les nombreuses ressources disponibles : *"pour moi, là où Alterre est le plus fort, entre guillemets, c'est notamment sur l'animation de sa plateforme en ligne et être observatoire. Et ça, pour moi, il n'y a pas d'équivalent en Bourgogne-Franche-Comté."* (CPIE YN).

Pour la DRAAF, CapTer permet d'acquérir des **connaissances sur l'eau et ses acteurs** : *"je connais tous les acteurs parce que c'est vrai que sinon je ne les rencontre pas."* (DRAAF).

Pour la DDT21, le réseau a permis de mieux connaître l'appel à projet l'Eau d'ici porté par la DREAL et d'utiliser les **fiches techniques et retours d'expériences** sur la page CapTer : *"c'était entre autres*

pour pouvoir bien saisir les tenants et aboutissants de l'appel à projet pour pouvoir après diffuser, faire la promotion, on va dire." (DDT21).

5.5. Attentes vis à vis du réseau

Les acteurs ont aussi exprimé des attentes vis-à-vis du réseau et de ce que celui-ci propose comme évènements ou animation.

- **Clarifier le rôle de CapTer et ses actions**

Certains acteurs n'ont pas d'attentes précises en raison d'un manque de connaissance du réseau, et souhaitent plutôt **clarifier son rôle** (AAC1, AAC5, CRA). Cependant, la contrainte principale à l'implication est le temps, ce qui amène les acteurs à rechercher l'efficacité dans leur participation, seuls les sujets qui les intéressent personnellement vont avoir leur attention : *"C'est parfois compliqué quand on ne sait pas exactement ce qu'on va trouver à l'issue d'une rencontre."* (AAC5). De plus, connaître ce que le réseau peut faire plus précisément pourrait motiver les acteurs à s'impliquer : *"J'avais pas beaucoup d'attentes, par contre, ça m'a toujours un peu questionné, ce réseau CapTer, de savoir ce qui s'y passe, la plus value de ce réseau"* (CRA).

La dimension opérationnelle est également revenue dans plusieurs entretiens, les acteurs sont en demande d'idées ou de solutions concrètes : *"Si c'est pour faire partie de think-tanks ou bien de séminaires, de webinaires et de parler de choses très théoriques, moi ça ne m'intéresse plus parce que j'ai plus de temps à perdre."* (PAT3).

- **Renforcement du rôle de réseau**

Le rôle d'un réseau est avant tout de **créer un espace où les acteurs peuvent communiquer**, développer une culture commune entre professionnels, échanger autour de leurs expériences voire même engager des actions ensemble (Torre et Beuret, 2012). C'est ce rôle de réseau, qui met en lien les différents acteurs et leurs expériences, que recherchent les personnes interrogées.

Tous les animateur.ices souhaitent pouvoir **échanger entre pairs**, notamment sur leurs projets respectifs et pouvoir s'entraider. Pour l'animatrice AAC1 qui ne connaissait pas CapTer jusqu'au COTECH, créer des temps d'échanges informels, des retours d'expériences, est ce qu'elle attend dans sa participation au réseau. Elle pense que celui-ci est indispensable aux animateurs AAC pour pouvoir échanger et s'entraider. Elle se dit aussi intéressée par de nouveaux contacts. Certaines animatrices AAC ont des besoins plus spécifiques. Par exemple, AAC2 aimerait avoir des idées sur comment créer un lien entre PAT et eau sur son territoire. Pour AAC4, des formations aux nouveaux animateurs AAC pourraient être envisagées en raison du fort turnover sur ce poste, pour présenter le rôle des réseaux, les différents acteurs, etc.

Pour PAT3, des informations sur les subventions et les financements l'intéressent mais pas forcément les réflexions plus théoriques : *"Si on a des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets avec des subventions pour mettre en place des choses autour de l'eau et de l'alimentation, moi je serais très attentif à ce genre de choses."* (PAT3).

La Chambre régionale d'agriculture travaille aussi sur l'accompagnement de ses animateur.ices : *"au niveau régional, dans ce qui me concerne, les collègues des départements, ils ont aussi besoin d'être accompagnés sur les différents sujets, les différents plans qu'il peut y avoir, les différentes*

réglementations. Ils ont aussi besoin d'être formés. Ils ont besoin aussi d'avoir un accompagnement à leur échelle, à eux" (CRA). Cela peut être intéressant de savoir comment cet acteur anime son réseau d'animateur.ices.

Dans l'objectif de **rapprocher les acteurs de l'eau et de l'alimentation**, le CPIE YN évoque le fait d'identifier clairement les acteurs de l'eau et leurs actions pour les acteurs de l'alimentation ainsi que l'importance de l'interconnaissance et de la création d'un langage commun entre les acteurs : *"je pense qu'il y a aussi souvent un temps qu'il faut pour aider les acteurs des PAT à identifier les acteurs de l'eau, parce que ça, c'est souvent une vraie difficulté de leur part."* (CPIE YN). La DRAAF a un besoin de création d'une méthode eau pour les PAT, qui est un sujet porté par le CPIE YN, mais pas forcément connu par les acteurs institutionnels. Rapprocher ces deux acteurs dans le futur à travers CapTer pourrait être une piste d'amélioration des coopérations. La DDT21 attend de CapTer qu'il porte la parole eau / alimentation au niveau du département : *"le réseau pourrait faire un peu l'animation, tout ça, aussi porter effectivement la parole liée eau alimentation, comme ça, effectivement, pour qu'on développe."* (DDT21).

- **Posture d'intermédiaire entre les acteurs**

Pour AAC3, CapTer pourrait faire le **lien entre animateurs terrain et institutionnels** (diffusion d'informations réglementaires, prise de contact, etc) : *"je trouve qu'on n'a pas assez de discussions avec les institutionnels. Et des fois, ça pourrait être enrichissant de se connaître aussi au niveau régional et institutionnel."* (AAC3). Connaître les projets ou ce qui se fait sur les autres agences de l'eau l'intéresserait également. Pour elle, mettre en place un dialogue entre l'agence de l'eau SN et les animateurs terrain de l'Yonne serait intéressant au niveau du réseau, afin d'avoir un intermédiaire faisant le lien, devenu difficile (difficile actuellement de faire remonter leurs problématiques, approche descendante, relations compliquées) : *"L'agence de l'eau, ce qu'on reproche un petit peu, c'est que c'est très descendant, on n'arrive pas du tout à faire remonter des choses qu'on peut voir sur le terrain (...) peut-être qu'on pourrait essayer de refaire un intermédiaire entre toutes ces demandes d'animateurs"* (AAC4).

En effet la **posture d'intermédiaire entre le monde institutionnel et les animateur.ices territoriaux** que peut prendre CapTer pourrait s'avérer utile au développement de coopérations comme peut le montrer la littérature autour des intermédiaires.

6. Perspectives pour le réseau CapTer

6.1. Comment redynamiser le réseau CapTer?

De nombreux acteurs participent à un ou plusieurs réseaux en dehors de CapTer. Il est donc intéressant de savoir ce qu'ils recherchent dans ces réseaux, et ce qui pourrait aider CapTer dans sa redynamisation actuelle.

L'importance de l'information apportée par CapTer a été mise en avant. Apporter des **informations utiles** mais surtout créer des **temps d'échanges formels ou informels** entre acteurs est recherché par les animateur.ices : *"Pour moi, ce qui ferait la réussite, c'est qu'il y ait du fond, forcément, de l'information, et qu'il y ait une vraie place au temps d'échange, animé ou pas, sous forme de table ronde, sous forme de... On peut avoir recours aussi à ce qu'on appelle les jeux sérieux ou des choses comme ça. Et puis, que ça nous permette de constituer un peu un réseau, parce qu'après, en fonction*

des affinités de chacun, des projets de chacun, ça peut être l'occasion de s'appeler, d'échanger en dehors de ce réseau." (AAC1). Partir des **besoins des acteurs** est aussi relevé pour avoir des échanges constructifs : "Ce n'est pas juste de l'interconnaissance. Et à la rigueur, on choisit une thématique. Quels sont les besoins ?" (AAC3), "Il faut faire des apports qui peuvent être le plus pertinents possible pour le territoire et pour les acteurs du territoire." (AAC5). Prendre en compte les thématique importantes sur le moment est aussi une demande : "je pense que c'est important d'avoir en tête les passions des acteurs par rapport aux thématiques, peut-être, qui sont abordées dans le réseau capter. Effectivement, on va avoir un renouvellement des mandats, donc ce ne sont pas les mêmes sujets qui vont accrocher les élus que dans deux ans. Donc, ça, c'est aussi à penser, je pense, dans la stratégie." (CPIE YN).

Certains recherchent des idées, des **perspectives encourageantes** pour motiver les acteurs à s'impliquer : "Mais en même temps, il faut faire un peu aussi, donner des perspectives encourageantes et qu'on ait envie de faire bouger les choses. Et ça, c'est important, parce que si on ne rêve pas d'un monde meilleur, c'est compliqué quand même." (DRAAF). Pour elle, il faut dépasser une approche uniquement sur le réglementaire : "ne pas rester sur du réglementaire et puis des choses négatives, en fait, parce qu'on est beaucoup là-dessus, sur l'environnement, et donner des perspectives et qu'on puisse avancer et co-construire, et beaucoup de coopération" (DRAAF).

Les animatrices pensent que le **COTECH et son élargissement des partenaires CapTer** ainsi que la **création des GT** est importante dans la redynamisation du réseau (AAC2, AAC3, AAC5) : "Les groupes de travail, déjà, peuvent aider parce que ça va nous mettre dans les sujets. Le fait de travailler ensemble, c'est vrai que ça alimente les liens. Et après, oui, il faut réussir de temps en temps toujours à réussir à ramener un sujet ou faire des petits cafés, ou je ne sais pas, même en termes de webinaires, je ne sais pas. Enfin, avec l'animation, il faut toujours relancer pour garder les gens connectés." (AAC2). Les collectivités seules ne peuvent pas protéger la ressource, elles ont besoin de travailler avec les agriculteurs, les filières, donc il y a un besoin de mettre en relation ces acteurs (au travers de PAT par exemple), d'où l'intérêt de CapTer qui travaillent avec divers acteurs "ce n'est pas les collectivités eau potable toutes seules qui pourront protéger la ressource." (ASCOMADE).

Des **échanges entre pairs** sont vraiment ce que les animatrices AAC recherchent : "Pour moi, très égoïstement, ce serait mieux que ce soit un réseau d'animateurs et de partenaires privilégiés sans entrer dans... qu'on ait vraiment un lieu d'échange technique." (AAC1). Avoir des témoignages de pairs semble aussi très utile pour que les acteurs partagent un même langage et se comprennent : "Quand un réseau est composé de collectivités, on va plutôt faire intervenir les collectivités. J'imagine que s'il fallait faire un réseau d'agriculteurs, ils écoutent plus facilement quelqu'un qui est en agriculture, qui va utiliser leur vocabulaire, leur jargon, qui a cette crédibilité-là." (ASCOMADE).

Questionner les acteurs sur leurs besoins et impliquer au maximum tous les acteurs : "Je pense que la méthode est déjà bonne, comme ça, de questionner tout le monde. Par exemple, le travail, essayer d'impliquer le plus de monde possible. Je pense que la démarche initiale est déjà bien." (AAC4). Cet aspect d'impliquer directement les acteurs, d'avoir des échanges moins descendants ressort des entretiens : "C'est vrai qu'on recherche peut-être plus d'échanges aussi. Plus que d'apports descendants, avec des échanges, c'est quand même... Je pense qu'on fait avancer mieux les choses." (AAC5).

Pour PAT1, les **rencontres physiques, des visites de terrain** sont indispensables pour recréer une dynamique de participation au sein du réseau : "on va retomber sur des rencontres physiques, des visites de terrain, des choses comme ça." (PAT1). De même, se déplacer dans les départements,

ajouter de la proximité, présenter une même chose mais à plusieurs endroits pour proposer plus de présentiel intéresse AAC4 : *"je ne sais pas si c'est une antenne ou des petites permanences dans les départements. Je ne sais pas. Je sais que déjà, ils essayent déjà de faire sur des territoires différents à chaque fois." ; "s'il y a quelque chose qui sort, un peu trop éloigné, ça devient aussi plus compliqué d'y participer."* (AAC4). *"on pourrait parler de rencontres, mais moi, c'est vrai que je ne suis pas forcément disponible. Quand c'est à Dijon, j'essaie d'être disponible et de venir."* (AAC5).

Le **relais d'information des partenaires et des financeurs** est aussi quelque chose qui est attendu du réseau : *"ce genre d'appels à manifestation d'intérêt, qui peuvent être pertinents, justement, pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la quantité d'eau. Ça peut être des choses qui peuvent être intéressantes de relayer via le réseau CapTer."* (AAC5).

Cependant, il n'existe pas de **"recette magique"** comme le souligne le président de l'ASCOMADE, puisque *"la confiance est très difficile à construire"* (ASCOMADE). En effet, pour lui, le réseau doit *"essayer d'anticiper la demande. Ça, c'est sûr. Puis, ensuite, de trouver des bons intervenants."* (ASCOMADE). Pour lui, les conditions de réussite d'un réseau sont de se faire bien identifier pas le public ciblé, et produire du travail de qualité, utile, en lien avec les problématiques rencontrées par les acteurs. Également, des réunions régulières, que ce soit des réunions de réseau, des plus petits rendez-vous, des mails, avec toujours une possibilité de distanciel, peuvent renforcer la participation au réseau.

Le **manque de coordination à l'échelle régionale** et donc la place de CapTer est aussi questionnée : *"Moi, ça me pose aussi la question que sur les sujets liés à l'eau, il y a un manque de coordination à l'échelle régionale, et donc il y a plein de groupes différents sur l'eau, entre le GRAC sur le climat, il y a eu la COP, etc. Donc, voilà, c'est aussi pas facile de trouver la place de ce réseau à l'échelle régionale. Il y a aussi le réseau d'animation des PAT."* (CPIE YN).

- **Le COTECH et les groupes de travail**

Le COTECH a permis une première présentation de la cartographie sur les acteurs de l'eau et leurs actions en BFC. Les acteurs présents se sont montrés intéressés par cette synthèse, qui permettra d'avoir plus de clarté sur la gouvernance de l'eau sur la région. L'objectif est donc de diffuser un document de synthèse sur ce sujet, à destination des acteurs de l'eau, mais aussi de l'alimentation en BFC, afin de les aider dans leur travail et d'initier la connaissance entre acteurs.

Suite au COTECH, des perspectives d'animation du réseau ont pu être mises en lumière. Construire une stratégie de communication à partir des besoins des acteurs, renforcer la diffusion de retours d'expériences et des appels à projets, et travailler sur une stratégie de formation à destination des élus avec les partenaires CapTer sont les principales pistes évoquées.

Durant le GT2, les participant.es ont proposé de favoriser les rencontres entre animateur.ices captage et PAT en BFC, pour commencer à construire des coopérations sur ce sujet. Pour cela, un rapprochement avec le réseau TERADI qui anime les PAT et SAT en BFC semble nécessaire. La construction d'une journée technique sur le thème Eau / alimentation s'est précisée, avec des propositions d'organisation sur un territoire qui aurait besoin de pistes pour travailler sur ce thème. Le but est de lancer une dynamique grâce à des retours d'expériences sur ce territoire en demande, qui est encore à choisir.

6.2. Des acteurs à impliquer ?

Certains acteurs ne sont pas encore ciblés ou impliqués dans le réseau CapTer aujourd'hui, mais dans l'objectif de redynamiser le réseau, certains pourraient être intéressants à avoir dans le réseau, que ce soit pour enrichir les discussions, créer des liens entre ces acteurs et leur permettre d'apporter leur expertise sur des sujets qui touchent à la qualité de l'eau.

La place donnée aux **acteurs de l'accompagnement technique agricole**, est questionnée : *"Si on parle de question eau et alimentation, quelle place est donnée à la Chambre d'Agriculture et à Bio BFC, par exemple ?"* (PAT1). En effet, ces acteurs sont encore très peu pris en compte dans le réseau, alors qu'ils ont une forte expertise sur l'animation agricole sur les captages par exemple.

Les coopératives ne sont pas du tout présentes dans le réseau CapTer mais elles ont un rôle à jouer dans la protection de la qualité de l'eau, via leur lien direct avec les agriculteurs : *"c'est un acteur, finalement, qui n'est pas du tout présent et qui est quand même assez important. Eh bien, c'est lui qui est aussi beaucoup en lien avec les agriculteurs sur le terrain, oui. Puis par rapport à l'eau, c'est eux qui donnent les conseils de produits phytos, c'est eux qui font les filières"* (AAC2). Le réseau pourrait alors les mettre en lien avec les acteurs du monde de l'eau et ainsi sensibiliser les coopératives aux enjeux de protection de la ressource et à leur rôle dans le développement de filières.

L'implication **des associations environnementales** est questionnée par la DDT21, du fait de leurs compétences, mais questionne tout de même la posture qu'elles peuvent avoir : *"c'est vrai que les discours, pour l'instant, des associations environnementales, [...] ça pourrait avoir un impact néfaste sur la dynamique. Je pense qu'ils auraient quelque chose à apporter, mais il y aurait un travail à faire peut-être un peu avec eux en amont pour pas que ça devienne en fait politique"* (DDT21). Les associations environnementales comme les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) ou le Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) BFC ont une expertise sur la communication, la sensibilisation, la connaissance et la protection de l'environnement, ce qui touche aussi bien à l'eau que à l'alimentation. Ces associations pourraient donc apporter leurs connaissances au réseau et les partager au sein de celui-ci. Un point d'attention reste cependant la position de ces associations face à des acteurs qui ne font pas partie de leur monde professionnel, comme la Chambre d'agriculture.

6.3. Rapprochement inter-réseaux

Pour les acteurs qui portent d'autres réseaux (TERADI, URCPiE, ASCOMADE), l'enjeu principal évoqué est un **rapprochement inter-réseaux**.

Pour la DRAAF, l'enjeu est de comprendre l'idée de CAPTER vis à vis du réseau TERADI et envisage un rapprochement : *"j'aimerais bien savoir un petit peu quelle est l'idée du réseau Capter par rapport justement au réseau de l'alimentation, le réseau Teradi notamment. Comment vous voyez les choses, comment vous imaginez qu'on peut travailler ensemble"* (DRAAF). Cependant, l'animation de TERADI est réalisée par un prestataire, ce qui est à prendre en compte : *"je pense qu'il y a vraiment déjà un temps de compréhension mutuelle de ce qui se passe. Et ça, je pense que c'est vraiment dans le cadre du réseau Teradi qu'il faut le faire, donc forcément avec le prestataire futur."* (DRAAF).

Le CPIE YN, qui représente aussi l'URCPiE, voit dans cette dynamique de relancement du réseau CapTer une opportunité de rapprocher les deux associations au niveau régional : *"Il faut voir*

justement comment on se répartit et comment on se complète, parce que parfois, ça peut paraître un peu redondant entre nos approches. (...) on a des choses mutuellement intéressantes à proposer." (CPIE YN).

De même, le directeur de l'ASCOMADE pense que ce serait intéressant d'avoir plus de liens entre les deux réseaux : *"Si, un jour, il y avait quelque chose de plus conséquent à développer, bien sûr, on ne serait pas contre, avec ce bémol, c'est que nous, on n'est que collectivité."* (ASCOMADE). Pour lui c'est aussi important d'avoir des réseaux qui élargissent leur public à plus d'acteurs, et qui dépasse le cercle des collectivités, comme CapTer.

Ces trois porteurs de réseaux semblent être intéressés pour **travailler de manière plus rapprochée avec CapTer** à l'avenir et cela peut renforcer sa redynamisation, grâce à leur expertise en termes de gestion de réseau et d'animation.

6.4. Inspiration d'autres réseaux

Les acteurs participent à différents réseaux sur le territoire, il est donc intéressant de voir ce qu'ils leur apportent et comment ceux-ci fonctionnent, dans le but d'améliorer le fonctionnement de CapTer.

- **Territoire bio pilotes (FNAB)**

Les animatrices AAC1 et AAC3 participent à ce réseau national et valorisent les rencontres et le groupe mis en place pour échanger sur leurs problématiques : *"je vois ce qui est important, c'est en tout cas au niveau des territoires bio pilotes. En fait, on a un groupe. Il y a des rencontres régulières, des vidéos, parce que c'est au niveau national. Et on a un sujet, on a une question. Hop, on l'envoie sur le groupe. Il y a des réponses. Automatiquement, il y a les coordonnées. C'est aussi ça, l'intérêt."* (AAC3).

- **Centre de ressources de captage (Office Français de la Biodiversité - OFB)**

Le Centre de ressources de captage piloté par l'OFB propose des informations, de la documentation, des retours d'expériences et des outils pour les acteurs en lien avec les captages. AAC1 participe régulièrement à leurs webinaires. Des formations sont aussi organisées, par exemple sur le dialogue territorial : *"ça a donné pas mal de méthodes et de conseils en tant qu'animateur. Quelle posture adopter dans une réunion ? Comment animer ?"* (AAC4).

- **ASCOMADE - Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement**

L'ASCOMADE accompagne les collectivités sur la BFC et sur le Grand Est qui sont gestionnaires des déchets, de l'eau potable et/ou de l'assainissement. Les retours d'expériences de collectivités sont privilégiés ainsi que des temps de discussion libre : *"notre principe, c'est retour d'expérience de collectivités devant d'autres collectivités. Donc ça, c'est des réunions de réseau. Et à partir de là, tout le monde échange autour des retours d'expérience. Et puis, on ménage toujours, quand c'est une journée, un temps dit de tour de table, ou là, c'est échange libre."* (ASCOMADE).

Son rôle est de sensibiliser les élus pour les inciter à mettre en œuvre des actions pour la protection de la ressource. Le réseau se positionne comme un partenaire qui vient aider les collectivités, sans leur imposer sa vision, avec l'horizontalité de la démarche d'animation du réseau et de choix des

sujets de réunion : *"C'est pas l'ASCOMADE qui, du haut de sa chaise, va donner les bonnes paroles. Et le principe, c'est là aussi, on identifie des sujets, soit qu'on a vus dans la presse, qui nous semblent intéressants ou qui devraient intéresser les collectivités, soit que même les collectivités, elles-mêmes, nous suggèrent pour que, d'une réunion à l'autre, on puisse travailler et leur proposer."* (ASCOMADE).

- **Réseau Quali-EAuRA (Arra2 Auvergne-Rhône-Alpes)**

C'est le réseau métier Auvergne-Rhône-Alpes pour la reconquête de la qualité de l'eau et la protection des captages d'eau potable. Ce réseau est décrit comme *"assez dynamique"* (AAC1) avec la diffusion d'une newsletter régulière et de webinaires : *"Ils font des mini-visios, je crois, d'une demi-heure ou une heure par mois où ils mettent en avant une action ou un programme d'action, une animation particulière sur captage. Voilà, là, je suis abonnée. Après, je ne participe pas aux réunions parce que comme je ne suis pas sur l'Aura, j'en reçois juste le flash. Mais oui, je pense que ce serait bien d'avoir des choses similaires chez nous."* (AAC1) ; *"il y a énormément de retours d'expérience, oui. Et toutes les petites infos que je pourrais ne pas avoir en ma connaissance également."* (AAC2).

- **MACMAE - Mission d'Assistance et de Conseil à la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales (Chambre d'agriculture de l'Yonne)**

C'est une cellule d'animation agricole pilotée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui vise à accompagner les exploitants dans la protection de la ressource en eau et des aires d'alimentation de captages (AAC3, AAC4). *"C'est une animatrice de la Chambre d'agriculture qui réunit plusieurs fois par an tous les animateurs de captage de l'Yonne. On discute entre nous de nos actualités, des sujets un peu communs, des problématiques. La dernière réunion, c'était sur l'alimentation."* (AAC4). Ce réseau permet aux animateurs d'être moins isolés, d'échanger, de s'aider de façon informelle (AAC4).

- **Programme d'action départemental en Côte d'Or (DDT21)**

La DDT21 met en place un programme d'action sur le département dans lequel CapTer est impliqué. Des réunions participatives sont organisées, avec par exemple un atelier autour de la rédaction d'une feuille de route sur l'eau en Côte d'Or, qui a rassemblé de nombreux acteurs de l'eau du département.

- **TERADI - réseau des SAT et PAT en BFC**

TERADI permet aux animateur.ices PAT de *"monter en compétence sur certains sujets"* (PAT1) ; *"Généralement, il y a un temps de prise de parole d'experts et puis un temps de partage d'expérience ou réflexion commune sur un sujet, où là, Teradi lance des ateliers de co-développement, par exemple."* (PAT1). Il permet de *"rencontrer des gens qui font la même chose que vous, partager des nouvelles, des infos. L'enjeu, il est de se tenir au courant en direct et pas forcément en passant par le réseau. Puis après, on a une plateforme aussi, je ne sais pas si dans le réseau Capter vous avez ça, mais TERADI, on a une plateforme régionale qui nous permet de trouver à la fois de la bibliographie, en gros, qui est complémentaire à France PAT."* (PAT2) ; *"aller rencontrer les autres porteurs de projets PAT, les autres animateurs de PAT, les autres élus, savoir quelles sont les difficultés, les projets, les nouveautés, les innovations dans les PAT de Bourgogne-Franche-Comté, c'est quand même vachement intéressant d'avoir des outils, une bourse aux outils, de mutualiser des choses pour gagner du temps. C'est vachement important et intéressant aussi."* (PAT3).

- **Réseau des PAT du Doubs (Chambre d'agriculture et DDT du Doubs)**

L'échange entre pairs revient souvent dans le discours : *"c'est bien de prendre un peu de recul, d'aller échanger avec ses pairs. Alors on le fait aussi avec les PAT du Doubs. Ça, c'est animé par la Chambre d'agriculture et par la DDT du Doubs. On se réunit régulièrement."* (PAT3).

- **Réseau départemental des PAT de l'Yonne (Conseil départemental de l'Yonne)**

Ce réseau est très *"opérationnel"* (PAT2), les échanges sont très réguliers : *"Tous les premiers vendredis de chaque mois, on se retrouve en visio et on partage des sujets d'actualité et des sujets d'actualité qui nous concernent tous, soit départementaux, soit nationaux. Et puis, chacun présente où il en est dans son PAT, ce qui marche, ce qui ne marche pas."* (PAT2) ; *"en plus du travail que nous faisons d'interconnaissance entre animateurs PAT, l'idée c'est aussi de faciliter cette interrelation entre élus de territoires différents."* (PAT2).

Ces réseaux peuvent être source d'inspiration pour la redynamisation de CapTer. Pour résumer, les acteurs recherchent **des échanges entre pairs** sur leurs problématiques spécifiques, leurs projets ou de façon informelle, avoir **des retours d'expériences** sur ce qui a fonctionné ou non ou encore apprendre sur des sujets techniques qui les aident dans leur métier. Ils ont aussi besoin d'un certain **dynamisme dans l'animation**, avec des rencontres ou publications régulières et une **approche plus horizontale**, qui inclut les animateur.ices dans la réflexion et propose des animations plus participatives.

CONCLUSION

Les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation sont assez inégales sur la région BFC. Cependant, de plus en plus d'acteurs font le lien entre qualité de l'eau et production agricole, ou sont en cours de réflexion, que ce soit à travers des PAT ou d'autres projets de territoire. Les territoires les plus engagés (3/7) dans les coopérations travaillent avec l'ensemble ou une grande partie du système alimentaire territorial (transformateurs, distributeurs, coopératives, etc). D'autres (3/7) sont encore en phase de réflexion, par exemple autour de la création d'un PAT sur la CUCM, ou sur les filières pour l'EPAGE de l'Armançon. Pour le territoire qui ne traite pas du sujet de l'eau au sein de son PAT, la raison principale évoquée est le fait que la préservation de la qualité de l'eau n'est pas considérée comme une priorité. Les acteurs institutionnels (DRAAF et DDT) s'intéressent aussi à la question et incitent les collectivités à se saisir de ces sujets de manière transversale.

L'hypothèse H1 est validée en partie, les personnes interrogées ont également soulevé d'autres freins. Les principaux freins aux coopérations relevés par les personnes enquêtées sont : le manque d'interconnaissance, le fait que les deux sujets soient complexes ainsi que leur animation, le manque de moyens humains et financiers, le temps nécessaire aux changements qui est long, le manque de vision globale et systémique au niveau régional et des bassins versants, le fait que les échelles d'actions sont différentes en fonction des acteurs, le cloisonnement institutionnel. Certains acteurs sont aussi plus difficiles à mobiliser comme les coopératives, les syndicats d'eau ou les agriculteurs.

L'hypothèse H2 est validée, les coopérations qui fonctionnent s'appuient sur une animation et des projets de territoire comme les PAT. Les principaux leviers aux coopérations sont : le portage politique des projets, des acteurs qui travaillent au sein d'une même structure, une concertation locale, des financements, des projets ou dispositifs qui créent le lien entre les personnes chargées des sujets eau et alimentation comme les PAT. Certains acteurs ont aussi été cités comme essentiels au bon fonctionnement des coopérations, comme les élus, les acteurs institutionnels, les financeurs (agences de l'eau, collectivités), et les coopératives. Le rôle important de l'animation territoriale a été mis en avant, notamment pour faire changer les pratiques des agriculteurs ou pour mettre en lien les acteurs.

Quelques perspectives ont pu être évoquées par ces acteurs pour améliorer les coopérations sur la région. Les principales évolutions souhaitées sont le fait d'avoir une vision plus globale des différents enjeux autour de l'eau et de l'alimentation, avoir une concertation entre les acteurs et une interconnaissance renforcée. De plus, accorder un temps de travail spécifique aux chargés de mission et préciser les missions des animateur.ices est reconnu comme un besoin. Les acteurs sont plutôt optimistes et pensent que ces coopérations vont se renforcer dans les prochaines années, car elles seront nécessaires, encouragées et aussi demandées, par exemple via la réglementation.

Le réseau CapTer est assez peu connu des acteurs, et la participation aux événements organisés reste encore limitée. Ainsi, l'implication est considérée comme faible par l'animateur CapTer, avec un faible taux de participation au cafés CapTer et autres réunions ou webinaires. L'hypothèse H3 est donc partiellement validée puisque les acteurs attendent du réseau CapTer que celui-ci fasse le lien entre eux et sont intéressés par le sujet eau et alimentation. Cependant, pour l'instant, le réseau n'a pas encore mis en place d'action concrète, mais des réflexions sur la mise en lien des deux sujets sont en cours, notamment au sein du GT2 : Eau, alimentation et PAT. Les acteurs de l'eau et de l'alimentation ont communiqué sur le fait qu'ils manquent d'un réseau régional tel que CapTer pour les coordonner et les mettre en lien. Ils sont aussi demandeurs de retours d'expériences de projets qui fonctionnent pour pouvoir s'en inspirer. La redynamisation du réseau CapTer est très récente, ce qui ne permet pas de conclure quant à son efficacité sur le renforcement des coopérations régionales.

Il pourrait donc être intéressant d'évaluer son rôle dans les coopérations après quelques années de relancement des activités du réseau.

Des perspectives ont pu être mises en lumière pour le fonctionnement du réseau, avec notamment des rapprochements inter-réseaux qui sont aussi envisagés du côté de TERADI, de l'URCPIE et de l'ASCOMADE. Des acteurs ne sont pas encore impliqués dans le réseau, comme les acteurs de l'accompagnement technique agricole, les coopératives agricoles ou encore les associations environnementales qui travaillent sur l'eau. Ils peuvent pourtant avoir une connaissance et une expertise sur de nombreux sujets et renforcer les liens eau / alimentation. Enfin, la plupart des acteurs interrogés participent à d'autres réseaux, qui peuvent être des sources d'inspiration pour CapTer.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 2026. *Le SDAGE*. https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6457/fr/le-sdage (Consulté le 15 avril 2026).

Agence de l'eau Seine-Normandie, 2025. *Programme Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030*. <https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030> (Consulté le 21 avril 2026).

Agences de l'eau, 2019. *Captage d'eau potable : quelle définition ?* <https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/captage-deau-potable-quelle-definition> (Consulté le 21 avril 2026).

Agences de l'eau, 2026. *Les agences de l'eau : priorités et missions*. <https://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/priorites-et-missions> (Consulté le 21 avril 2026).

Agences de l'eau, 2019. *Le point réglementation !*. <https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/le-point-reglementation> (Consulté le 15 avril 2026).

Agences de l'eau, 2020. *Eau et agriculture : actions !*. <https://www.lesagencesdeleau.fr/ressources/eau-et-agriculture-actions> (Consulté le 11 mai 2026).

Alterre BFC, 2026. *Réseau CapTer*. https://alterrebourgognefranche-comte.org/actions-en-cours/reseau-capter?arko_default_61de9bb9adcde--ficheFocus=&arko_default_61ba0946c8fd7--ficheFocus=&arko_default_61cee10d0226e--ficheFocus= (Consulté le 13 juin 2026).

Alterre BFC, 2024. *Eau et alimentation, ça coule de source !. Repères n° 90*. https://alterrebourgognefranche-comte.org/ressources?detail=76360&arko_default_61b8c5154b548--ficheFocus= (Consulté le 10 juillet 2026).

Amblard L., Loupsans D., 2016. *Captages : comment favoriser la coopération entre producteurs d'eau potable et acteurs agricoles pour la mise en place de démarches de protection des aires d'alimentation de captages ? Onema. Collection Comprendre pour agir. 24 p.* https://reseau-eau.educagri.fr/files/fichierRessource1_CPA_captages-cooperation-agriculteurs.pdf

Amblard L., Berthome K., Houdart M., Lardon S., 2015. *L'action collective et le territoire : regards croisés. 9ème Journée de Recherches en Sciences Sociales*, INRA - SFER - CIRAD, Nancy, France. [hal-01548408](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01548408)

ARS Grand Est, 2026. *La protection des captages d'eau potable*. <https://www.grand-est.ars.sante.fr/la-protection-des-captages-deau-potable> (Consulté le 4 juin 2026).

Barataud F., 2018. *Analyse du métier d'animateur.trice d'Aire d'Alimentation de Captage*. <https://hal.inrae.fr/hal-02791155v1> (Consulté le 19 mai 2026).

Barone S., Barbier R., Garin P., Destandau F., 2018. *La gouvernance de l'eau, vingt ans de réforme perpétuelle*.

https://www.researchgate.net/publication/341453034_La_gouvernance_de_l'eau_vingt_ans_de_reforme_perpetuelle (Consulté le 11 mai 2026).

Barone S., Ghiotti S., 2023. Les cartes redistribuées de la gestion locale de l'eau : la mise en œuvre de la réforme « Gemapi » dans l'aire métropolitaine montpelliéraine. *Développement durable et territoires*, Socio-économie écologique et dynamiques territoriales, 14 (1), p.22090. [10.4000/developpementdurable.22106](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.22106). [hal-04193775](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04193775)

Bonnet M., 2008. *Protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable : enjeux et mise en œuvre*. (Mémoire d'Ingénieur du Génie sanitaire). Rennes : École des hautes études en santé publique (EHESP). 78 p. <https://documentation.ehesp.fr/memoires/2008/igs/bonnet.pdf> (Consulté le 20 mai 2026).

Bricas N., Lamine C., Casabianca F., 2013. Agricultures et alimentations : des relations à repenser ? *Natures Sciences Sociétés*, 21 (1), p.66-70. <https://doi.org/10.1051/nss/2013084>

BRGM, 2024. *Eau souterraine et préservation de la ressource*. <https://www.brgm.fr/fr/enjeux/eau-souterraine-preservation-ressource> (Consulté le 10 juin 2026).

Brun A., 2010. Les contrats de rivière en France : enjeux, acteurs et territoires. *Les Cahiers de droit*, 51(3-4), p.679–704. <https://doi.org/10.7202/045729ar>

Calla S., Dassé S., Lécuyer L., Young J., 2021. Protection de la ressource en eau du bassin de l'Auxerrois et transformation des pratiques agricoles. *VertigO* [En ligne], p.21-3. <https://doi.org/10.4000/vertigo.33601>

CGAAER, 2026. *Eau et alimentation : des histoires réussies*. <https://agriculture.gouv.fr/eau-et-alimentation-des-histoires-reussies> (Consulté le 11 mai 2026).

CLER, 2021. PORTER UN PROJET DE TERRITOIRE EN TRANSITION - ARTICULER LES DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES. https://cler.org/wp-content/uploads/2021/05/Porter-un-projet-de-territoire-en-transition-2021.pdf#CLER_TEPOS-Porter-un-projet-de-territoire-en-transition-2021.indd%3ARecherches-actions%20sur%20%20les%20territoires%20en%20transition%3A1516

CPIE Yonne Nièvre, 2025. *L'eau dans les PAT*. <https://france-pat.fr/outil/leau-dans-les-pat/> (Consulté le 19 juin 2026).

Conseil départemental du Doubs, 2022. *Outils de planification et de programmation concernant le département du Doubs*. <https://doubs-eau.fr/preserver-et-gerer/les-acteurs-de-leau/outils-de-planification-et-programmation-concernant-le-departement-du-doubs/> (Consulté le 21 avril 2026).

Bénézit J.J., Delcour D., Rathouis P., Raymond M., 2014. Pour une meilleure efficacité du dispositif de protection des aires de captage d'eau potable. *Rapport de mission interministérielle d'étude n° 13017* CGAAER, CGEDD, IGAS. https://bdd.pseau.org/outils/ouvrages/medde_pour_une_meilleure_efficacite_et_une_simplification_des_dispositions_relatives_a_la_protection_des_captages_d_eau_potable_2014.pdf (Consulté le 29 avril 2026).

Cours des comptes, 2023. Une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau. <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/63651> (Consulté le 21 avril 2026).

DRAAF, 2025. *Les 33 PAT reconnus en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté*. <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/les-33-pat-reconnus-en-2025-en-bourgogne-franche-comte-carte-des-pat-a3513.html> (Consulté le 15 juin 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2023. *Gestion quantitative*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/gestion-quantitative-a10079.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2023. *Usages de l'eau*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/usages-a10072.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024. *Les SDAGE et leurs enjeux dans la région Bourgogne-Franche-Comté*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-sdage-et-leurs-enjeux-dans-la-region-bourgogne-a9950.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024. *Quels enjeux sur la qualité de la ressource en eau ?* <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/quels-enjeux-sur-la-qualite-de-la-ressource-en-eau-a10695.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024. *Bilan captages prioritaires*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/2024-a11034.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2024. *Quels enjeux sur la qualité de la ressource en eau en région Bourgogne-Franche-Comté ?* <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/quels-enjeux-sur-la-qualite-de-la-ressource-en-eau-a10695.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2025. *Les chiffres clés de l'eau en Bourgogne-Franche-Comté*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-l-eau-en-bourgogne-franche-a10476.html> (Consulté le 15 avril 2026).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2026. *La contamination de la ressource en eau par les pesticides*. <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/la-contamination-de-la-ressource-en-eau-par-les-a11166.html> (Consulté le 15 avril 2026).

Ecodécision, 2011. *Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ?*. https://economie.eaufrance.fr/sites/default/files/2020-07/Doc334-preventif_coute_plus_cher_que_le_curatif.pdf (Consulté le 15 avril 2026).

France PAT, 2026. *Teradi : le réseau des PAT et SAT en Bourgogne-Franche-Comté*. <https://france-pat.fr/reseau-regional/bourgogne-franche-comte/> (Consulté le 13 juin 2026).

Issaka Y., 2022. Dynamiques d'action collective dans les circuits agroalimentaires de proximité : réseaux d'acteurs et configurations territoriales à partir de cinq initiatives en Nouvelle-Aquitaine. Géographie. Université de Limoges. (NNT : 2022LIMO0059). (tel-03925549)

Jardin E., 2009. L'acteur et le système. *Éditions Sciences Humaines*. p.170-170. <https://doi.org/10.3917/sh.molen.2009.01.0170>

Leenhardt D., Voltz M., Barreteau O., 2020. *L'eau en milieu agricole*. <https://books.openedition.org/quaef/pdf/37215> (Consulté le 15 avril 2026)

Lamine C., 2012. « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux*, 20 (1), p.139-156. <https://doi.org/10.3917/tt.020.0139>

Lamine C. et Chiffolleau Y., 2012. Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis. *Pour*, 215-216(3), p.85-92. <https://doi.org/10.3917/pour.215.0085>

Lamine C., Meynard J.M., Bui S., Messéan A., 2010. Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire. *Innovations Agronomiques*, 8, p.121-134. [10.17180/n0zd-2s10](https://doi.org/10.17180/n0zd-2s10). [hal-02667368](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02667368)

Laurent F., 2012. Agriculture et pollution de l'eau : modélisation des processus et analyse des dynamiques territoriales. *Sciences de l'environnement*. Université du Maine, 2012. (tel-00773259)

Liège L., 2021. *Rendre visible la place de l'eau dans les systèmes alimentaires territoriaux*. Mémoire de Master 2 Agroécologie, Connaissances, Territoires et Société. AgroParisTech – Université Paris Saclay. <https://alterrebourgognefranchecomte.org/recherche-images/download/25068/pdf/3321/0>

Ménard M., Poux X., Lumbroso S., Zakeossian D., Housse J.P., Guichard L., Steyaert P., Billy C., Gascuel-Odoux C., 2015. Captages Grenelle : où en est-on de la protection contre les pollutions diffuses ? Comment aller plus loin ? *Onema*. Collection Comprendre pour agir. 16 p. ISBN print : 979-10-91047-44-9.

Meynard J.M., Messéan A., Charlier A., Charrier F., Farès M., Le Bail M., Magrini M.B., 2013. Freins et leviers à la diversification des cultures. Etude au niveau des exploitations agricoles et des filières. Rapport d'étude, INRA, 226 p.

Mudry J., 2023. *Karst et qualité des cours d'eau*. <https://hal.science/hal-04392779v1/document> (Consulté le 25 avril 2026).

Musselin C., 2005. Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? *Revue française de science politique*, 55(1), p.51-71. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0051>

OFB, 2018. *Les grandes étapes de la réglementation sur l'eau*. <https://www.eaufrance.fr/vers-le-bon-etat-des-milieux-aquatiques> (Consulté le 25 avril 2026).

Sispea, 2024. *Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2022*. https://www.services.eaufrance.fr/cms/uploads/Rapport_Sispea_2022_VF_b6e89c028b.pdf (Consulté le 25 avril 2026).

Sispea, 2026. *Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services publics et de leur performance en 2024*.

https://www.services.eaufrance.fr/cms//uploads/Rapport_Sispea_2024_936d1c6d32.pdf (Consulté le 18 juillet 2026).

Ostrom E., 1990. *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press. https://www.actu-environnement.com/media/pdf/ostrom_1990.pdf (Consulté le 25 juin 2026).

Pahun J., 2020. *L'agriculture face aux politiques alimentaires : une analyse comparée dans trois régions françaises*. Science politique. Université Paris-Est. (NNT : 2020PESC2025). (tel-03117411)

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, 2022. Vidéo - Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?. <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial> (Consulté le 23 juin 2026).

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2024. *Les mesures de la loi EGAlim, complétée par la loi Climat et résilience concernant la restauration collective*. https://www.yonne.gouv.fr/contenu/telechargement/42576/343295/file/2024_Tutoriel%20ma%20cantine.pdf (Consulté le 25 avril 2026).

Ministère de la santé, 2026. *Protection de la ressource en eau utilisée pour la production d'eau potable*.

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/protection-de-la-ressource-en-eau-utilisee-pour-la-production-d-eau-potable> (Consulté le 12 août 2026).

Région Bourgogne-Franche-Comté, 2026. Feuille de route régionale sur l'eau 2026-2030 : agir ensemble pour préserver une ressource essentielle. <https://www.bourgognefranchecomte.fr/feuille-de-route-regionale-sur-leau-2026-2030-agir-ensemble-pour-preserver-une-ressource> (Consulté le 13 juin 2026).

République française, 2014. *LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029573485 (Consulté le 19 juin 2026).

Roussary A., 2010. *Quelle recomposition de la gouvernance de la qualité de l'eau potable en France ? Le gouvernement par la responsabilité et l'exigence de résultat en question*. https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/aurelie_roussary.pdf (Consulté le 12 juin 2026).

Santini C., 2025. *Impacts des Projets Alimentaires Territoriaux sur la gouvernance alimentaire territoriale : quelles contributions à la transition du système alimentaire des territoires ?*. *Economies et finances*. Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Français. (NNT : 2025AGROM001). (tel-05069496)

Seiler C., 2024. *Analyse de la prise en compte de l'eau dans les projets alimentaires territoriaux en Bourgogne-Franche-Comté*. (Mémoire ingénieur en Agronomie). Institut Agro Dijon. 67. https://alterrebourgognefranchecomte.org/_recherche-images/download/74460/pdf/5955/0

Torre A., Beuret J.E., 2012. *Proximités territoriales*. https://www.researchgate.net/profile/Andre-Torre/publication/268331856_Proximites_territoriales/links/546893b00cf2397f782d6868/Proximites-territoriales.pdf?origin=publication_detail&tp=eyJlb250ZXh0ljp7ImZpcnN0UGFnZSI6InB1YmxpY2F0aW9uW9uliwicGFnZSI6InB1YmxpY2F0aW9uRG93bmxxvYWQilCJwcmV2aW91c1BhZ2UiOiJwdWJsaWNhdGlvbij9fQ&cfchl tk=.RpMqZHy.8R8BQddI.5G0STyjlB6JTEngtTwdznOBBe-1783513544-1.0.1.1-.IKVyV PgNDJv1uR5m1vD8XyrDcB8CHgJK0lumHRLZ8

Valette E., Lepiller O., Bonomelli V., 2022. Des innovations à la transition des systèmes alimentaires : comment penser les conditions et les modalités de leur changement d'échelle ?. *Géocarrefour* [En ligne], 96/3. <http://journals.openedition.org/geocarrefour/20498> DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.20498> (Consulté le 19 juin 2026).

Veolia, 2026. *L'écologie, pour quoi faire ?*. <https://www.veolia.fr/nos-medias/ecologie-quoi-faire-70-propositions-projets-territoires> (Consulté le 18 juillet 2026).

Zakeossian D., Poux X., Ménard M., Billy C., Guichard L., et al., 2017. Protéger les captages d'eau potable contre les pollutions diffuses agricoles : quelles connaissances pour (re)penser un cadre d'action publique efficace ?. *Innovations Agronomiques*, 57, p.7-19. <10.15454/1.5137804498204746E12>. <hal-01652052>

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien

Guide d'entretien semi-directif

Coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation pour la protection des captages et perception du réseau CapTer

Présentation des objectifs + mémoire + RGPD

Comment les acteurs de l'eau et de l'alimentation coopèrent-ils pour protéger la qualité de l'eau des captages en Bourgogne-Franche-Comté, et dans quelle mesure la redynamisation du réseau CapTer contribue-t-elle à renforcer ces dynamiques de coopération ?

1. Parcours et rôle de l'acteur

- Pouvez-vous présenter votre structure et votre rôle ?
- Sur quel territoire travaillez-vous ?
- Quels sont les principaux enjeux auxquels vous êtes confronté sur votre territoire ?
- Quelle place occupent les enjeux de qualité de l'eau dans vos activités ?
- Travaillez-vous également avec des acteurs du système alimentaire local (PAT, restauration collective, filières locales, transformateurs, distributeurs, etc.) ? Si oui, dans quel cadre ?

2. Coopération existantes entre acteurs eau - alimentation

- Avec quels types d'acteurs travaillez-vous le plus souvent pour la protection des captages ?
 - Parmi ces acteurs, certains interviennent-ils plutôt sur les questions alimentaires (PAT, restauration collective, filières locales, etc.) ?
 - Travaillez-vous avec des acteurs de l'eau ? (syndicats, EPAGE, agences de l'eau, etc)
- Comment ces coopérations se mettent en place concrètement ?
- Qu'est-ce qui a favorisé le développement de ces coopérations sur votre territoire ?
- Pouvez-vous donner un exemple de coopération récente autour de la qualité de l'eau/alimentation ? Pourquoi a-t-elle fonctionné ? À l'inverse, avez-vous rencontré des difficultés ?
- Existe-t-il aujourd'hui des liens entre les démarches de protection des captages et les politiques alimentaires de votre territoire (PAT, restauration collective, filières locales, agriculture biologique, circuits courts, etc.) ?
- Pensez-vous que les acteurs de l'alimentation peuvent contribuer à la protection de la qualité de l'eau ? De quelle manière ?
- Selon vous, quels acteurs jouent un rôle central dans ces dynamiques ?

3. Freins à la coopération

- Dans votre expérience, qu'est-ce qui complique les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation ?

- *différences de priorités,*
- *manque de temps ou de moyens,*
- *cloisonnement institutionnel,*
- *manque d'interconnaissance,*
- *contexte politique*
- Avez-vous l'impression que les acteurs de l'eau et de l'alimentation partagent les mêmes priorités ?
- Avez-vous un exemple où une coopération a été difficile à mettre en place ?
- Certains acteurs sont-ils plus difficiles à mobiliser ? Pourquoi ?

4. Leviers de coopération et animation

- Qu'est-ce qui facilite au contraire les coopérations entre acteurs eau / alimentation ?
- Pour vous, quel rôle joue l'animation territoriale ?
- Concrètement, quel est votre rôle dans la mise en relation ou la coordination des acteurs ?
- Certains projets ou dispositifs permettent-ils plus facilement de mobiliser les acteurs ?
- Quelle place occupent les élus dans ces dynamiques ?
- Avez-vous observé des évolutions positives dans les coopérations ces dernières années ?

5. Le réseau CapTer

- Connaissez-vous ou participez-vous au réseau régional CapTer ? Depuis quand ?
- Quel est votre niveau d'implication aujourd'hui dans le réseau ?
- Comment percevez-vous la dynamique actuelle de redynamisation du réseau ?
- Avez-vous ou allez vous participer à des temps d'échange ou à des groupes de travail ?
- Qu'est-ce que ces échanges vous apportent concrètement ?

Effets sur les coopérations

- Pensez-vous que le réseau peut faire évoluer les coopérations entre acteurs ?
- Le réseau favorise-t-il selon vous de nouveaux contacts, partenariats ou projets ?
- Observez-vous des changements depuis la relance du réseau ?

Limites et perspectives

- Voyez-vous des limites ou difficultés dans le fonctionnement actuel ?
- Quels besoins ou attentes ne sont pas suffisamment pris en compte ?
- Certains acteurs vous semblent-ils encore peu impliqués ?
- Selon vous, qu'est-ce qui pourrait favoriser la réussite de cette redynamisation sur le long terme ?
- Participez vous à d'autres réseaux sur ces sujets ? Lesquels ? Que vous apportent-ils ?

6. Perspectives et conclusion

- Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer en priorité pour renforcer les coopérations entre acteurs de l'eau et de l'alimentation ?
- Comment imaginez-vous l'évolution de ces coopérations dans les prochaines années ?

- Souhaitez-vous ajouter un élément qui vous semble important ?

Questions spécifiques aux réseaux :

Réseau et fonctionnement

- Comment accompagnez-vous les collectivités / les PAT ?
- Comment animez vous le réseau ?
- Quels acteurs sont souvent impliqués ? D'autres ne sont pas impliqués mais devraient l'être ?
- Qu'est-ce qui a favorisé le développement de cet accompagnement sur la région ?
- Comment fonctionne le réseau ?

Annexe 2 : Formulaire RGPD



Enquête sur la coopération entre acteurs de l'eau et de l'alimentation en Bourgogne Franche-Comté

Ce projet a pour but de **comprendre comment les acteurs de l'eau et de l'alimentation coopèrent dans le but de préserver la qualité de l'eau en Bourgogne Franche-Comté.**

Je vous propose dans ce contexte de **participer à un entretien semi-directif** (durée environ 1h-1h30), réalisé par Estelle MALVEZIN, étudiante en deuxième année de Master Agroécologie à l'Institut Agro Dijon et en stage de fin d'études sous la direction de Antoine LAGNEAU, chargé de mission Eau-Alimentation-Transition socio-écologique et animateur du réseau CapTer au sein de l'association Alterre BFC. La base légale de ce projet est votre consentement.

Les informations que vous fournirez dans le cadre de l'entretien sont réservées à l'usage de la rédaction du mémoire de fin d'études pour l'objectif indiqué ci-dessus. Les informations collectées seront conservées, dans les meilleures conditions de sécurité et de confidentialité, pendant toute la durée du projet. A l'issue de cette durée, les données personnelles collectées seront détruites.

Conformément au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles et à la Loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, d'effacement des informations qui vous concernent.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy- TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne : <http://www.cnil.fr/>

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

J'atteste avoir pris connaissance des informations sur le projet d'enquête mentionné ci-dessus et avoir obtenu les réponses à mes questions :

☐ OUI ☐ NON

J'ai eu le temps nécessaire pour réfléchir à mon implication dans cette étude et je suis conscient.e que ma participation est entièrement volontaire :

☐ OUI ☐ NON

J'accepte que mes propos soient enregistrés sur un support audio et exploités dans le cadre du projet. J'ai noté la possibilité de demander à tout moment l'interruption de l'enregistrement, le(s) collecteur.trice(s) s'engageant à ne prendre aucune note pendant la durée de l'interruption. Pour l'analyse, mes propos seront retranscrits à l'écrit. A l'issue de la retranscription, les enregistrements sonores seront détruits :

☐ OUI ☐ NON

J'accepte que les informations collectées dans le cadre des entretiens soient utilisées à titre gracieux dans des publications, dans les conditions suivantes (cocher la case correspondant à l'option choisie) :

☐ Anonymisation (entretien réalisé auprès de M-MME X). Toutes données personnelles permettant d'identifier l'informateur devront être supprimées.

☐ Sans anonymisation

J'ai noté que je pouvais retirer mon/mes consentement(s) à tout moment en contactant les personnes mentionnées ci-dessous :

Estelle Malvezin, estelle.malvezin@agrosupdijon.fr

Antoine LAGNEAU, a.lagneau@alterrebfc.org

Fait en deux exemplaires originaux, dont un remis en main propre au volontaire.

Date :

Nom, Prénom de l'enquêtrice :

Estelle Malvezin

Nom, Prénom de la personne enquêtée :

Signature :



Signature :

Annexe 3 : Grille d'analyse des entretiens

Sujet	Questions	Idée générale	Verbatims
Parcours et rôle de l'acteur	Structure		
	Poste		
	Missions		
	Territoire		
	Principaux enjeux		
	Actions et projets		
	Quelle place occupent les enjeux de qualité de l'eau		
Coopération existantes eau - alimentation	Partenaires privilégiés		
	Travail avec des acteurs du SAT / de l'eau		
	Mise en place des coopérations		
	Développement des coopérations		
	Liens entre les démarches de protection des captages et les politiques alimentaires		
	Quels acteurs jouent un rôle central		
Freins à la coopération	Qu'est-ce qui complique les coopérations ?		
	Les acteurs partagent les mêmes priorités ?		
	Exemple de coopération difficile à mettre en place		
	Des acteurs difficiles à mobiliser ? Pourquoi ?		
Leviers de coopération et animation	Qu'est-ce qui facilite les coopérations ?		
	Rôle de l'animation territoriale		
	Projets ou dispositifs qui mobilisent les acteurs		
	Place des élus		
	Évolution des coopérations		
Le réseau CapTer	Connaissance du réseau CapTer ? Depuis quand ?		
	Niveau d'implication dans le réseau		
	Perception de la redynamisation du réseau		
	Participation au COTECH / GT		
	Qu'est-ce que ces échanges vous apportent ?		
	Attentes vis à vis du réseau		
	Le réseau peut faire évoluer les coopérations ?		

<u>Limites et perspectives</u>	Limites dans le fonctionnement actuel		
	Certains acteurs semblent-ils peu impliqués ?		
	Qu'est-ce qui pourrait favoriser la redynamisation sur le long terme ?		
	Participation à d'autres réseaux ?		
	Dans quel but ?		
Perspectives et conclusion	Qu'est-ce qu'il faudrait améliorer en priorité pour renforcer les coopérations ?		
	Évolution de ces coopérations dans les prochaines années		